



Photo ©CEN Auvergne



Photo ©CEN Auvergne



Photo ©H. PICQ

DOCUMENT D'OBJECTIFS

*Site Natura 2000 FR8302017
Site de Palmont*

Septembre 2011



Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

Suivi de la démarche par : Sylvain MARSY, DREAL Auvergne
Alexandre SUC, DDT Cantal

Opérateurs

Alter Eco & Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Coordination : Joël BEC (Alter Eco)

Rédaction : Joël BEC (Alter Eco), Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

Contribution au projet MAET : Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

Contribution à la Charte Natura 2000 : Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne), Joël BEC (Alter Eco)

Cartographie : Joël BEC (Alter Eco), Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

Contribution / Relecture : Romain LEGRAND (CEN Auvergne), Alexandre SUC (DDT Cantal), Sylvain MARSY (DREAL Auvergne)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2009) : Jean-Paul FAVRE & Nicolas LOLIVE, CPIE de Haute-Auvergne

Données naturalistes : Alter Eco

Crédits photographiques

CEN Auvergne, Alter Eco

Référence à utiliser

BEC J. & REGNIER M.C., Septembre 2011 – Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR8302017, « site de Palmont », 100 pages.
DREAL Auvergne. Alter Eco & CEN Auvergne.

SOMMAIRE

BIBLIOGRAPHIE	6
CARTES ET ANNEXES	9
PARTIE INTRODUCTIVE	11
1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000	11
2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	12
PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE	15
1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE DE « PALMONT »	15
2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES	18
3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES	23
4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE	28
PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	41
1. ENJEUX ET OBJECTIFS	42
2. ACTIONS ENVISAGEES	45
3. LE BUDGET ESTIMATIF	73
4. LA CHARTE NATURA 2000	75
5. LES CONTRATS NATURA 2000	90
6. LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAE T)	91
7. LE SUIVI DU SITE ET LES INDICATEURS D'EVALUATION DU DOCOB	93
ANNEXES	97

BIBLIOGRAPHIE

Collision routière :

- ARTHUR L., LEMAIRE M., BARBOTTE Q. & JAOUEN M. (2010). - Etude du franchissement des voies routières par les chiroptères en transit : synthèse 2010. - 27 p.
- BARBOTTE Q. (2010). - Etude du franchissement des voies routières par les chiroptères en transit : rapport n° 2, suivi estival. 23 p.
- BARBOTTE Q. (2010). - Etude du franchissement des voies routières par les chiroptères en transit [Rapport de stage - Master 1, université de Lille], 39 p.
- JAOUEN-GUILLAUME M. (2010). - Etude du transit des chiroptères en fonction des aménagements routiers [Rapport de stage - Licence 3, université d'Orléans], 17 p.
- CAPO G., CHAUT J.-J., ARTHUR L. (2006). - Quatre ans d'étude de mortalité sur deux kilomètres routiers proches d'un site d'hibernation - *Symbioses* 15, p. 45-46.
- LEMAIRE M., ARTHUR L., MORIN A., PREVOST C. (2006) - Etude du transit des chauves-souris et aménagements autour de la rocade est de Bourges (France) - *Symbioses* 15, p. 47-52.
- MORIN A. (2003) - Etude du transit des chiroptères sur un tronçon de la rocade est de la ville de Bourges en vue d'une proposition d'aménagement [rapport de stage - Maîtrise]

Traitements antiparasitaires :

- ALLARD M. & DODELIN C. (2005) – Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement – Fiche technique Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, 6 p.
- CAROFF C. (2003) – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – l'envol des chiro n°7
- CABARET J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.
- COLLECTIF (2002) – Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels – Revue Gardes n°46, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.
- GUILLOTON J.A. & REGNIER M.C. (2005) – Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3 p.
- Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants – *Agro Bio* 370, 19 p.
- LUMARET J.P. (1997) – Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-cibles : conséquence environnementales – Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace – Wégimont (Belgique) 20 p.
- LUMARET J.P. & KADIRI N. (1998) – Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, *Bull des GTV* n°3
- LUMARET J.P. (2001) – Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages – *Bulletin de la Société française de parasitologie*
- NOBLET J.F. & WAGNER F. (traducteurs – 1998) – Ivermectine et chauves-souris (extraits) *Bat News* n°50, 2 p.

- WRATTEN S.D. & FORBES A.B. (1996) – Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystems – Ann. Appl. Biol. 128 p

Traitements des charpentes :

- BOIREAU J. (2000) L'Envol des chiros SFEPM – N°1, 6 p.
- BLANT B. (2010) Produits de traitement de charpente supportés par les chauves souris, Fledermausverträgliche Holzschutzmittel - Centre de coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris - (Neuchâtel Suisse), 5 p.
- CREN MIDI-PYRENEES & GROUPE CHIROPTERES DE MIDI-PYRENEES (2009) – Traitement des charpentes, 4 p.
- Terre Vivante (1987) Traitement du bois attention danger ! 32 p.

Méthodologie, données générales :

- ARTHUR L. & LEMAIRE M.; 2009. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope –Mèze (coll Parthénope); MNHN Paris; 544p.
- BIOTOPE & Al.; 2008. Référentiel régional concernant les espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore. Catalogue de mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. DIREN Languedoc-Roussillon; 253p.
- BENEUX G., LEVRADOUX D. & DUBOS T.; 2008. Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) en Corse: bilan de 3 années d'étude de ses territoires de chasse par suivi télémétrique. Symbiose 21, p41-49.
- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive « habitats » (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.
- CHAMINA, 2003. *Le volcanisme en Auvergne*, 138 p.
- DIETZ C., HELVERSEN (von) O. & NILL D.; 2009. Encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord; biologie, caractéristiques, protection. Delachaux & Niestlé, Paris, 400p.
- DIREN Auvergne (2008). Natura 2000 en Auvergne, octobre 2008, 94 p.
- GRENIER E.(1992). *Flore d'Auvergne*. Ed. Soc. Linn. Lyon, 1992, 655 p.
- GODINEAU F. & PAIN D.; 2007. Plan de restauration des chiroptères de France métropolitaine, 2008-2012. SFEPM, Paris, 79p.
- Groupe Chiroptères SFEPM; 2007. Effectif et état de conservation des chiroptères de l'Annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore en France métropolitaine, bilan 2004. SFEPM, Paris, 31p.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE (2002). Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. coll. « Cahiers d'habitat Natura 2000 », La documentation française
- LEGRAND R., BERNARD M. & T.; 2006. Recueil d'expériences: étudier, préserver les chauves-souris en Auvergne autour des bâtiments, des souterrains, des ouvrages d'art et des milieux naturels. CEN Auvergne & CSA; 128p.
- Livret FRANE, 2004, Les Chauves-Souris en Auvergne, 31 p.
- MARSY S., GIOSSA S. & BERNARD M.; 2011. Plan régional d'actions pour les chiroptères en Auvergne 2010-2013.

DREAL Auvergne; 59p.

-MESCHEDE A. & HELLER K.-G. (2003) Ecologie et protection des chauves-souris en milieu forestier, Le Rhinolophe n°16, 248 p.

-MITCHELL-JONES A.J., BIHARI Z., MASING M. & RODRIGUES L. (2007), Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères, EUROBATS Publication Series N°2 (version française), 38 p.

- PENICAUD P.; 1999. Chauves-souris arboricole en Bretagne: typologie de 60 arbres gîtes et éléments de l'écologie des espèces observées. Le Rhinolophe 14, p37-68.

- ROUE S.Y. & BARATAUD M.; 1999. Habitats et activités de chasse des chiroptères menacés en Europe: synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, volume spécial 2: p1-136.

- TERRAZ, L. *et al* (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, 71 p.

- TILLON L.; 2005. Gîtes sylvestres à chiroptères en forêt domaniale de Rambouillet (78) Caractérisation dans un objectif de gestion conservatoire. Diplôme EPHE. 106p.

- SCHROBER W. & GRIMMBERGER E.; 1991. Guide des chauves-souris d'Europe. Ed Delachaux & Niestlé, Lausanne, 223p.

- VALENTIN-SMITH, G. *et al*. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.

CARTES ET ANNEXES

Liste des cartes

- Carte 1 : localisation générale du site de Palmont
- Carte 2 : limites du site de Palmont
- Carte 3 : statuts d'inventaires et de protections réglementaires ou contractuelles
- Carte 4 : statuts fonciers
- Carte 5 : activités socio-économiques
- Carte 6 : localisation des unités écologiques

Liste des annexes

- Annexe 1 : Abréviations et acronymes
- Annexe 2 : Arrêté préfectoral de création du COPIL

PARTIE INTRODUCTIVE

1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » codifiée par la Directive 2009/147/CEE et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,

- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en PS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en région Auvergne

En Auvergne, le réseau Natura 2000 est situé dans la zone continentale et comprend **95 sites** qui couvrent plus de **420 000 ha**, soit près de **14% du territoire régional** dont :

- 83 sites en ZSC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent près de 4 % de la surface de la région Auvergne, soit plus de 96 000 ha.
- 12 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent près de 14% du territoire, soit plus de 360 000 ha.

2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le **Document d'Objectifs** souvent appelé Docob, est à la fois un document d'orientation qui permet de planifier la gestion du site durant 6 années de mise en œuvre, mais il s'agit également de l'état initial du site afin de pouvoir procéder à une évaluation de son état de conservation à l'échéance de la mise en œuvre. Ce document permet d'intégrer les connaissances recueillies ou acquises tout au long des 18 mois de sa réalisation ainsi que les réflexions et échanges qui ont eu lieu avec les acteurs locaux. Pour ce faire, des groupes locaux de travail ont été organisés.

Le Docob est constitué :

- d'un diagnostic socio-économique et biologique,
- des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- des actions de gestion qu'ils ont choisies de mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

Ce document de synthèse, validé le 22 septembre 2011 par le Comité de Pilotage Local (COPIL), sera envoyé à ses membres et mis à la disposition du public aux mairies de Fontanges, Saint-Martin-Valmeroux et Saint-Paul-de-Salers.

Il sera également disponible auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne (DREAL) et de la DDT Cantal.

Un second document sera élaboré et disponible uniquement auprès des services de l'Etat, il s'agit du **Document de compilation**. Ce document permet de consigner les données qui ont permis l'élaboration du Docob, et l'ensemble des documents élaborés tels que les comptes rendus des réunions, les documents de reconsultation du périmètre, les bulletins d'information...

FICHE D'IDENTITE DU SITE AU COURS DE LA REALISATION DU DOCOB :

Numéro d'identification du site Natura 2000 : **FR 8302017**

Nom du site Natura 2000 : **site de Palmont**

Date de transmission de la ZSC : **avril 2002**

Désignation du site au titre de : **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE**

Région : **Auvergne**

Département : **Cantal**

Communes : Fontanges, Saint-Martin-Valmeroux et Saint-Paul-de-Salers

Lieu dit : **Palmont**

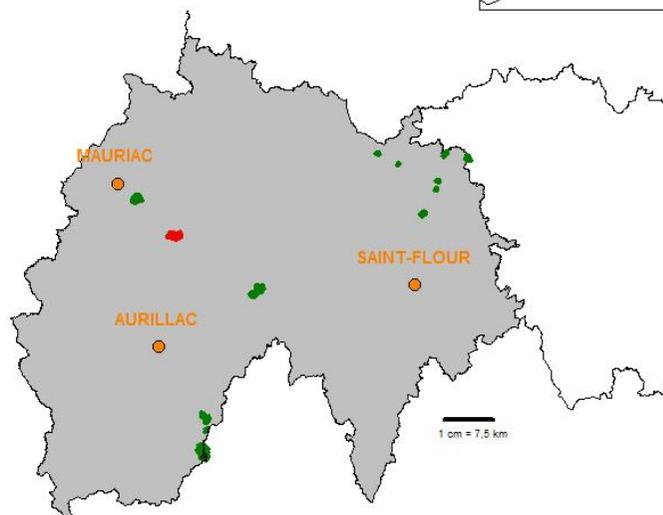
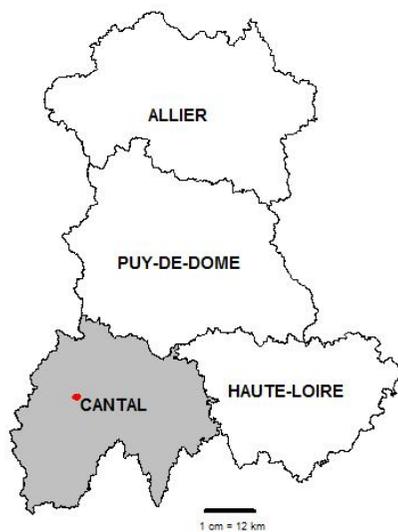
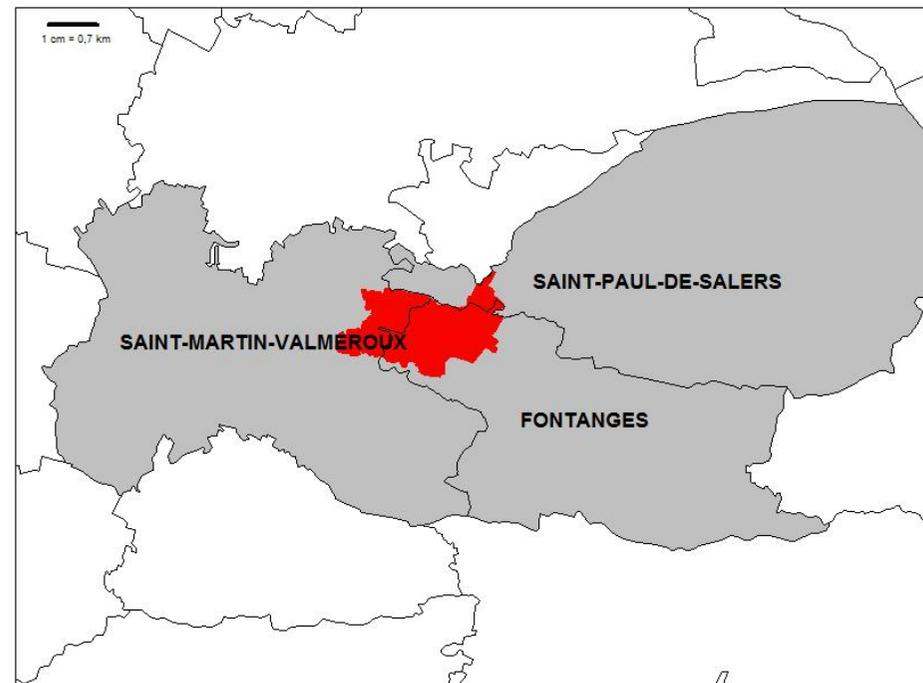
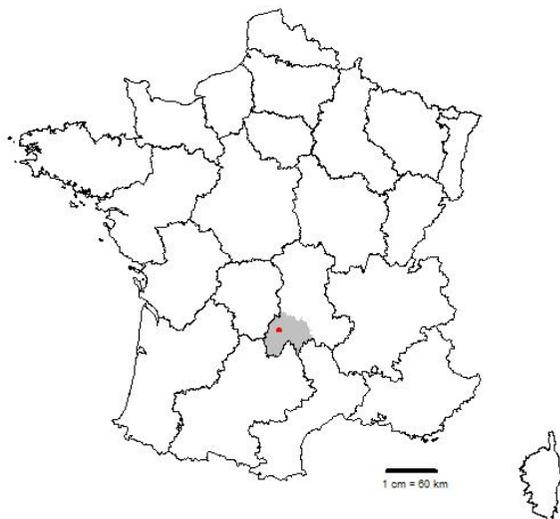
Superficie du site Natura 2000 : **281,50 ha (SIG)**

Préfet coordinateur : **Préfet du Cantal**

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : **voir l'Arrêté préfectoral n°2010-1291 du 16 septembre 2010** (en annexe 2)

Opérateurs : **Alter Eco et Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne**

CARTE 1 : LOCALISATION GENERALE



Légende :

- site FR8302017
- autres ZSC à chauves-souris du Cantal
- Préfecture et sous-préfectures du Cantal

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds: IGN Scan25 2002

PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE DE «PALMONT»

Localisation

Le site Natura 2000 de Palmont se situe sur le flanc ouest du volcan du Cantal, en Haute-Auvergne, à environ 25 km au sud-est de Mauriac. Il concerne trois communes : Saint Martin Valmeroux, Fontanges et Saint-Paul-de-Salers. L'altitude y varie de 660 à 850 mètres. La superficie totale du site, constituée d'une seule entité, atteint 281,50 hectares.

Caractéristiques abiotiques et zones d'influence

Au niveau du climat, la façade ouest cantalienne est exposée aux perturbations d'origine atlantique qui se réactivent au contact des reliefs volcaniques. La pluviométrie est relativement importante, les brumes et brouillards sont perceptibles dans la vallée (apparition du phénomène d'inversion de température), réduisant quelque peu la moyenne d'ensoleillement annuel. Les températures moyennes sont fraîches et les épisodes neigeux fréquents.

Le site couvre un réseau hydrographique constitué de 2 rivières qui le traverse de part en part, et du dernier tronçon d'un ruisseau affluent de la Maronne, à l'extrême est du périmètre. Leurs sources sont situées en-dehors du site, au centre du massif.

Situé dans la zone d'influence géologique du volcan du Cantal, le périmètre Natura 2000 englobe 2 formations géologiques principales, dont l'existence ou la mise à jour est issue de l'action hydraulique (creusement des coulées basaltiques ou dépôt de matériaux par les cours d'eau). Elles incluent 3 types affleurements volcaniques de nature diverse.

Au niveau du site Natura 2000, le relief est en forme « d'auge » (fond très plat et large) à proximité des rivières puis il s'accroît fortement en remontant les versants boisés.

Tableau n°1 : données abiotiques

Données abiotiques	Quantification	Qualification	Source des données
Géologie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 2 formations géologiques principales ◆ 3 formations géologiques secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ vallées de l'Aspre et de la Maronne : dépôts fluvio-glaciaires ◆ brèche volcanique supérieure non stratifiée ◆ nord Palmont / le Theil : basalte porphyroïde ◆ Le Theil / Revel : trachyandésite leucocrate ◆ nord le Theil : basalte et ankaramite à nodules de péridotite 	Carte géologique BRGM / Géoportail (Pleaux)
Climatologie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pluviométrie moy. annuelle : 1400mm à 1600mm ◆ Tc° moy. mini : non précisée ◆ Tc° moy. maxi : non précisé ◆ enneigement: ≈ 1 mois / an vers 800m 	sud-continentale dégradé	Météo France / DDT15
Topographie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Altitude minimale : 660m ◆ Altitude maximale : 850m 	Relief marqué par la confluence de deux vallées en auge ; pentes abruptes et talweg assez large	CEN Auvergne (IGN)
Hydrographie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 1 ruisseau ◆ 2 rivières 43.3 km 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Ruisseau du Rat ◆ rivières de l'Aspre et de la Maronne 	CEN Auvergne (IGN + SIG)

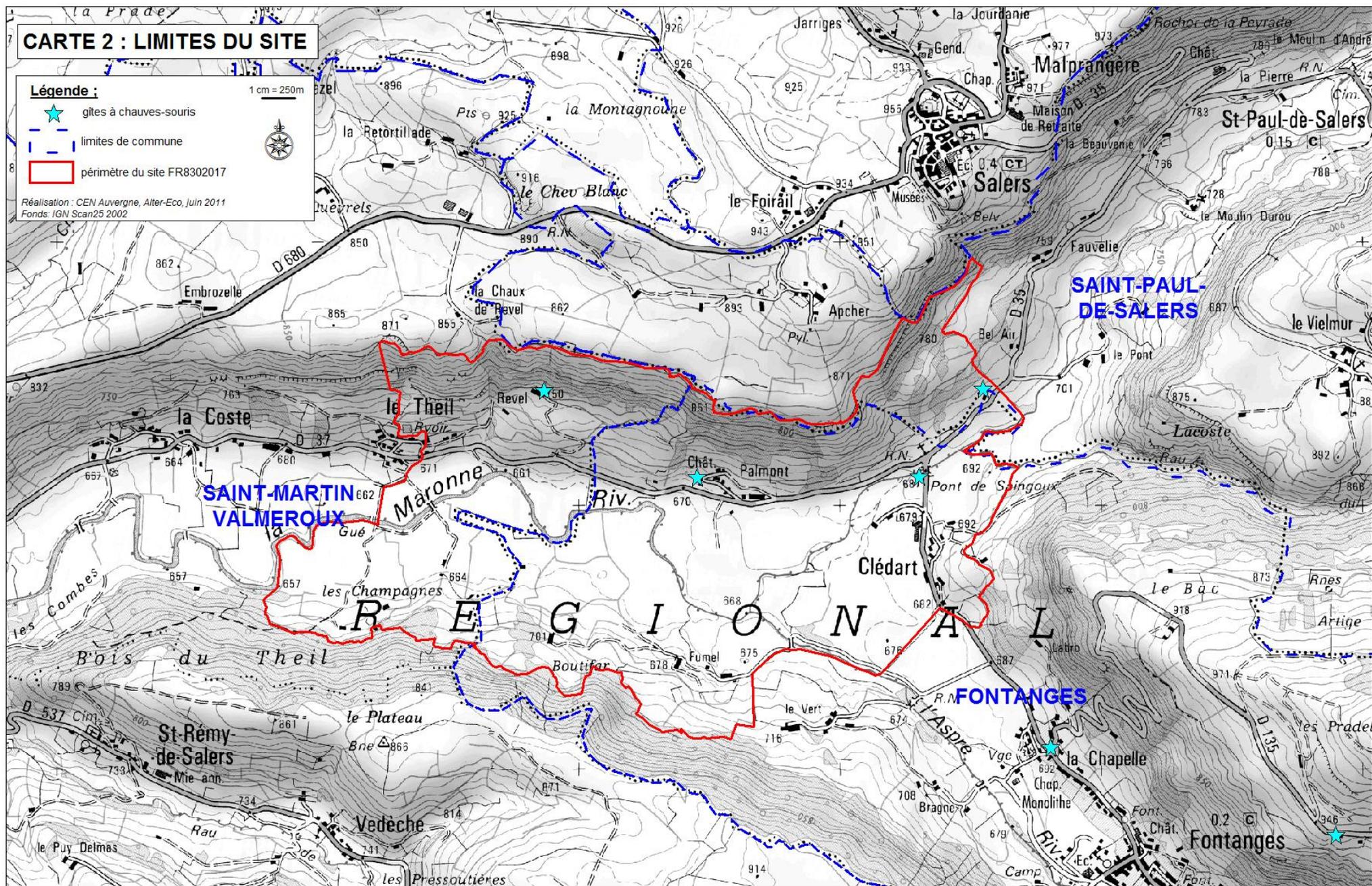
CARTE 2 : LIMITES DU SITE

Légende :

-  gîtes à chauves-souris
-  limites de commune
-  périmètre du site FR8302017

1 cm = 250m

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302017
"PALMONT"**



2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES

Les trois communes sont considérées comme rurales, car elles cumulent à elles trois moins de 2000 habitants. Fontanges et St Paul-de-Salers perdent régulièrement de la population, alors que St Martin-Valmeroux connaît une relative stabilité depuis 1999.

Les 3 communes adhèrent à la Communauté de Communes du Pays de Salers et au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

La qualité de l'espace rural inclut dans le site et le patrimoine naturel qu'il abrite, sont reconnus par deux ZNIEFF de type I, qui s'étendent sur la confluence des deux vallées et sur les versants au nord de la vallée de l'Aspre. Sur les plateaux situés au-dessus, le site est bordé par une ZNIEFF de type II.

Tableau n°2 : répartition du site Natura 2000 par commune

Commune	Surface communale	Surface en Natura 2000		Source des données
		Périmètre 2007	Périmètre d'étude	
St Martin Valmeroux	2 590 ha	63,6 ha (22%)	93,05 ha (33%)	CEN Auvergne (SIG)
Fontanges	1 804 ha	219,15 ha (75%)	169,40 ha (60%)	
St Paul de Salers	3 800 ha	7,1 ha (3%)	18,61 ha (7%)	
		289,85 ha	281,50 ha	

Tableau n°3 : données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Région	1	Auvergne	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plan régional Biodiversité ◆ Déclinaison régionale du Plan de restauration national « Chiroptères » 	SIG / Conseil régional
Département	1	Cantal	/	SIG / Conseil Général
Communes	3	<ul style="list-style-type: none"> ◆ St Martin Valmeroux ◆ Fontanges ◆ St Paul de Salers 	Aménagement du territoire communal notamment dans le site et dans la zone d'influence	SIG / mairies
Intercommunalités	2	<ul style="list-style-type: none"> ◆ CC du Pays de Salers ◆ PNR des Volcans d'Auvergne 	Actions en faveur du développement touristique Préservation et valorisation des patrimoines, dont la biodiversité remarquable et ordinaire	SIG / mairies / Ccom (site internet) / Charte PNRVA
Pays	1	Pays du Haut Cantal - Dordogne	Politiques en faveur de l'économie touristique, de l'environnement et des paysages	site internet
Habitants	1266	Recensements intermédiaires et estimatifs	Fréquentation des sites publics, rénovation des bâtis anciens, sensibilisation et pédagogie	INSEE

Tableau n°4 : inventaires, mesures réglementaires ou contractuelles relatives au patrimoine naturel

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
ZNIEFF	2	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Hte vallée de la Maronne – bois du Theil (00007120C) ◆ Versants nord de la vallée de l'Aspre (00190028) 	Données naturalistes sur une partie du site et à proximité	DREAL Auvergne / SIG
Sites inscrits / classés	0	/	/	DREAL Auvergne / SIG
ENS	0	/	/	SIG / Conseil Général
Réserve de chasse / de pêche	1	<ul style="list-style-type: none"> ◆ réserve de chasse sur Fontanges : le long de l'Aspre et de la Maronne (parcours de pêche / gestion patrimoniale truite sur la Maronne) 	Sans objet	Mairies / ACCA / AAPPMA
Documents d'urbanisme	2	<ul style="list-style-type: none"> ◆ St Martin (PLU en cours depuis mars 2004) ◆ Fontanges (CC approuvée en mars 2004) ◆ St Paul (CC en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identification des secteurs d'urbanisation (urbanisés et urbanisables), des secteurs agricoles et naturels ◆ possibilité de protection des zones humides / éléments structurants du paysage 	DDT15 / mairies
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	1	SDAGE Adour-Garonne	Objectif de préservation de la qualité des eaux (superficielles et souterraines) et des zones humides, à l'échelle des bassins-versants (milieux fortement productifs en insectes) – maintien de pratiques agricoles raisonnées et des trames bocagères.	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Schéma départemental de prévention des risques	1	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mouvement de terrain + inondation : St Martin Valmeroux + Fontanges (aléas fort) ◆ Mouvement de terrain : St Paul de Salers à l'étude 	Sans objet	DDT15
Document de gestion sylvicole	0	/	/	Mairies / ONF / CRPF
Schéma départemental des carrières	0	/	/	Mairies
Schéma éolien	0	/	/	Mairies

CARTE 3 : STATUTS D'INVENTAIRE ET DE PROTECTIONS REGLEMENTAIRES OU CONTRACTUELLES

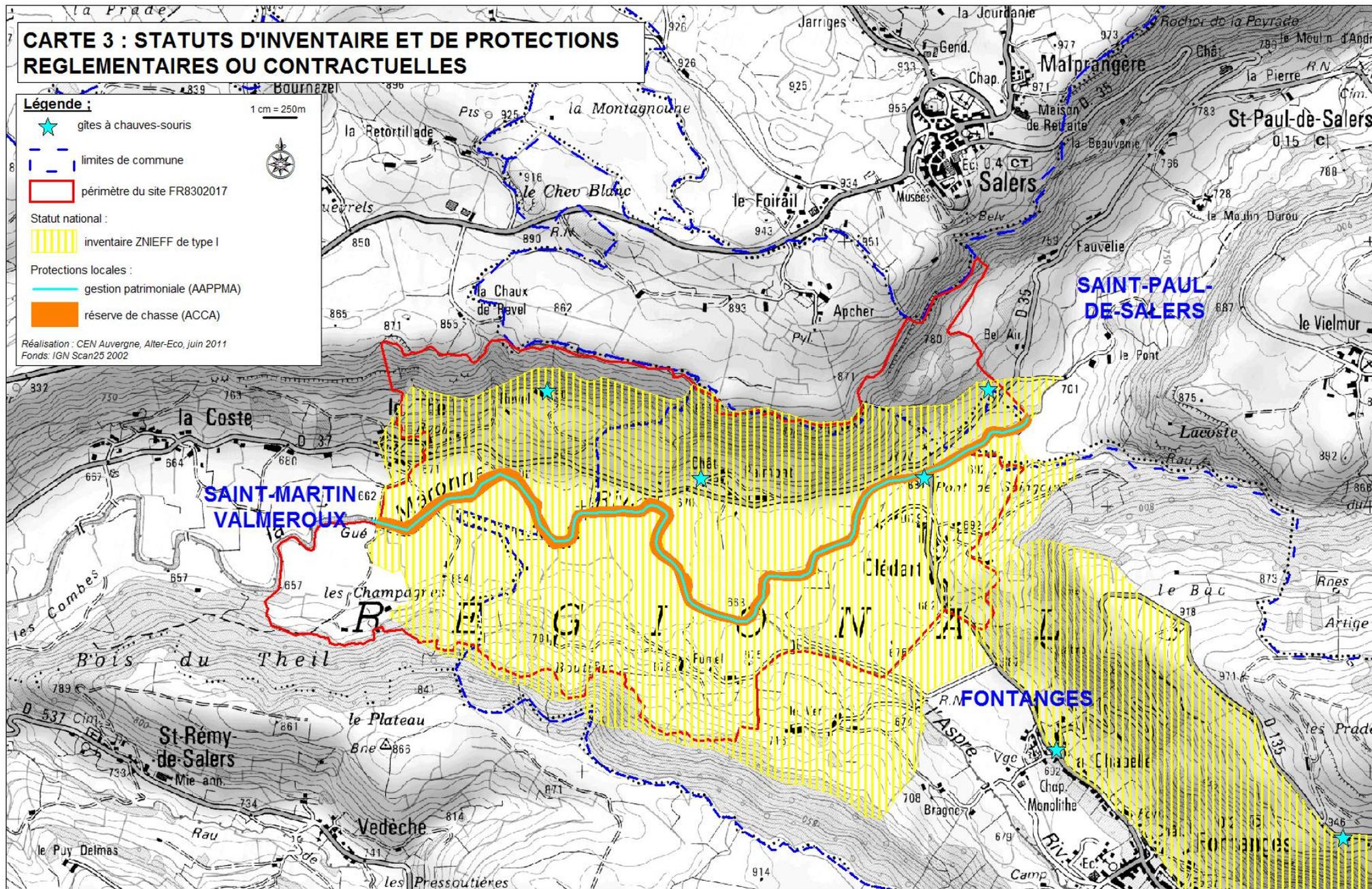
Légende :

-  gîtes à chauves-souris
 -  limites de commune
 -  périmètre du site FR8302017
- Statut national :
-  inventaire ZNIEFF de type I
- Protections locales :
-  gestion patrimoniale (AAPPMA)
 -  réserve de chasse (ACCA)

1 cm = 250m



Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302017
"PALMONT"



Caractéristiques foncières

268 parcelles ont été dénombrées à l'intérieur du périmètre d'étude Natura 2000, majoritairement des propriétés privées. Les parcelles présentent de grandes surfaces, sauf dans les espaces urbanisés par ailleurs très restreints.

Tableau 5 : données foncières

Type de propriétés		Quantification		Surface (en ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	sources
		Nb de parcelles comprises dans le site	Nb de propriétaires concernés			
Propriétés publiques	Propriétés communales	4	1	1,53	Foncier bâti ou non éligible à la contractualisation Natura 2000	Mairies
Propriétés privées	Biens de section	6	1	0,79		
	Propriétés privées	254	53	268,59		
	Inconnues*	/	/	10,59		

* autres surfaces cadastrées non numérotées : voies de circulation, délaissés routiers, rivières, etc.

CARTE 4 : STATUTS FONCIERS

Légende :

-  gîtes à chauves-souris
-  périmètre du site FR8302017

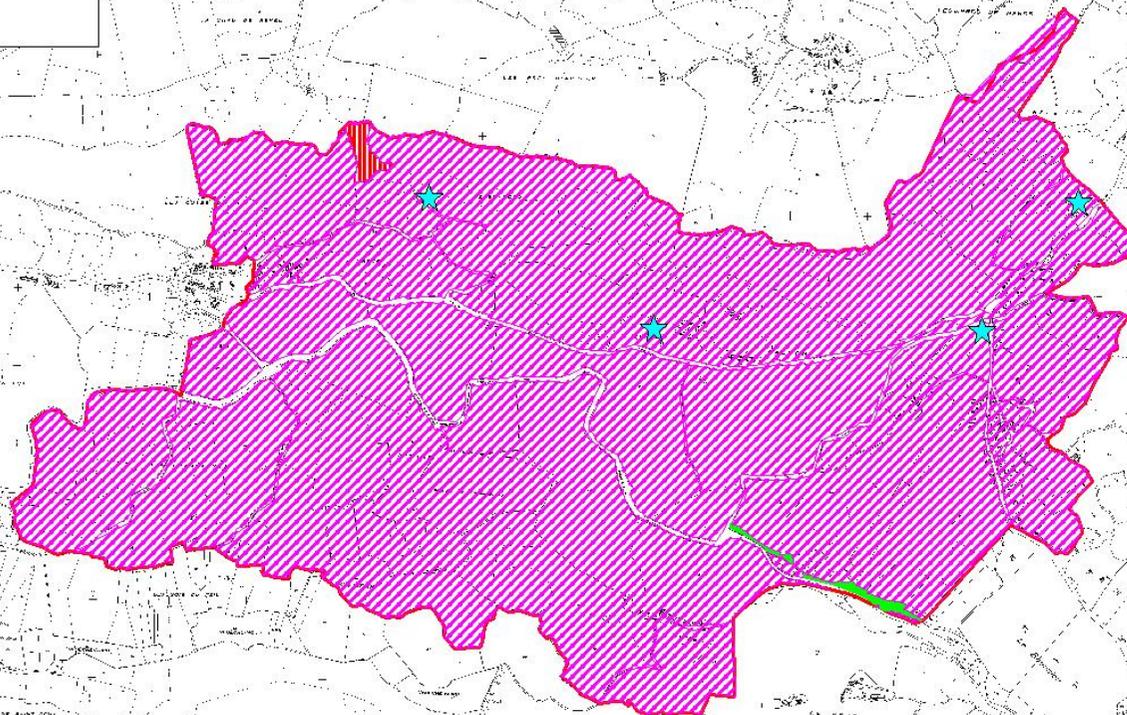
1 cm = 250m



Statuts fonciers :

-  communal
-  privé
-  section

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds: IGN Scan25 2002



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302017
"PALMONT"



3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES

Agriculture

L'activité principale du site est l'agriculture avec 12 exploitants identifiés au maximum, pour une surface de 209,11 hectares déclarés à la PAC (74% du périmètre d'étude).

Les cheptels sont exclusivement bovins, pour la production de lait et/ou de viande. La taille des exploitations est variable, allant de 115 ha à 46 ha pour des chargements moyens situés entre 1.1 UGB /ha et 0.7 UGB/ha. Sur les versants, certaines parcelles sont utilisées en parcours, en raison de l'abondance d'arbustes, fougères ou genêts, de la pente et de la présence d'affleurements rocheux. Non éligibles à la PHAE2 selon les critères départementaux, elles sont considérées comme « peu productives » ; certaines exploitations n'y font pas passer leurs troupeaux, d'autres les utilisent comme parcours ou comme étape entre deux pâtures plus conventionnelles. Les parcelles mécanisables sont pâturées, fauchées (le plus souvent 2 fois par an) et amendées (chaux + azote chimique + azote organique). Les taux d'azote total vont de 125 UN à 90 UN voire 40 UN (organique + minéral).

Dans la vallée, le bocage est peu présent ; il s'agit principalement d'alignements d'arbres de haut jet s'étirant sur 16,6 km au total selon un maillage très lâche.

L'entretien de la végétation sous les clôtures est mécanisé à des degrés divers, le recours aux herbicides n'étant jamais exclu. L'écobuage ne semble pas pratiqué.

La prophylaxie des animaux est extrêmement variable d'une exploitation à l'autre, allant d'une vermifugation uniquement au regard des analyses coprologiques à une vermifugation systématique sur certaines catégories (veaux, génisses) ou encore à un traitement 2 fois par an sur l'ensemble des bêtes.

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation concernés par le site Natura 2000 est relativement jeune (± 40 ans).

Globalement, pâturage et fauche permettent de maintenir des milieux ouverts ou semi-ouverts, fortement producteurs d'insectes. L'intensification des pratiques d'élevage, avec notamment augmentation du niveau de fertilisation des prairies (banalisation de la flore prairiale), des surfaces en cultures fourragères et du recours aux produits phytosanitaires (vermifuges, insecticides, herbicides) induisent de forts risques de diminution de la qualité générale du site : pollution des eaux, diminution de la production d'insectes, accumulation de molécules chimiques nocives dans les chaînes alimentaires etc.

Natura 2000 devra aider au maintien (voire à la réappropriation) des pratiques d'élevage qui ont façonné jusqu'à aujourd'hui cet environnement rural diversifié et de qualité.

Dans la vallée, les exploitants ont à faire face à une population importante de sangliers, dont les dégâts aux pâtures semblent de moins en moins bien supportés. Une forte densité de Ragondins est également signalée de manière systématique, en raison des nombreuses galeries qu'ils creusent en rives de cours d'eau (fragilisation des berges pâturées). Enfin, le « rat taupier » (Campagnole terrestre) connaît également un de ces épisodes cycliques de pullulation, en cette année de rédaction du présent diagnostic. Il semble particulièrement bien présent autant sur les parcelles dans la vallée que sur les pâturages de versants.

Sylviculture et forêt

Le périmètre Natura 2000 comprend assez peu d'espaces boisés, principalement localisés sur les franges du périmètre d'étude. Ils totalisent un peu moins de 31 ha soit 12% de la zone.

Les bois sont en effet localisés sur les versants pentus à l'exclusion d'un petit bosquet résiduel à proximité du Fumel, sur les bords de l'Aspre. Il s'agit d'arbres et arbustes feuillus. Le paysage du site apparaît donc peu très boisé, le maillage bocager de la vallée étant par ailleurs très lâche et dégradé.

De fait, la gestion sylvicole y est très limitée. Les propriétaires de ces espaces procèdent seulement à quelques coupes pour la production de bois de chauffage.

En limite extérieure du périmètre Natura 2000, au niveau de Fumel, une hêtraie sectionnelle de 7,5 ha est gérée par la commune de Fontanges. Une coupe rase d'exploitation y a été mise en œuvre suite à la tempête de 1984 (vente des bois sur pied). Depuis cette coupe, la régénération naturelle des feuillus permet la reconstitution du couvert boisé, sans que la commune procède à des coupes d'amélioration.

Urbanisation et aménagement

Le site intègre 2 villages (le Theil et Clédart) ainsi que 3 lieux-dits (Revel, Fumel et Palmont). Quelques granges traditionnelles isolées s'ajoutent au bâti du périmètre (Champagnes, Boutifar...) ainsi que des bâtiments d'exploitation modernes (Clédart, le Vert...).

Le bâti de résidence est en grande majorité ancien et habité. Il ne dispose pas systématiquement d'un réseau d'assainissement, et localement, des écoulements d'eaux usées peuvent directement être évacués vers les cours d'eau sans épuration préalable (ex. Le Theil).

Le potentiel de nouvelles constructions dans le site Natura 2000 est faible, eu égard aux dispositions des documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration. Le site couvre majoritairement des zonages « agricole » ou « naturel » où seuls sont autorisés les extensions, les rénovations, l'adaptation de constructions existantes ainsi que les installations et bâtiments nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

Les constructions neuves apparaissant peu favorables aux chauves-souris, c'est sur les éventuels travaux de rénovation du bâti ancien que propriétaires, collectivités et opérateur local Natura 2000 auront à collaborer pour conserver un réseau de gîte permettant le maintien sur le site de la population de chauves-souris.

Réseau routier

Le site Natura 2000 est traversé par les routes départementales n°35 et 38, qui connaissent une fréquentation relativement faible à moyenne en période estivale, lorsque les visiteurs les empruntent pour découvrir le Pays de Salers et les vallées rayonnant autour du Puy Mary.

Des ouvrages de franchissement routier (ponts), de facture récente, permettent la traversée de l'Aspre et de la Maronne, au niveau de la RD35 et des dessertes de villages.

Réseau de distribution d'électricité

Deux lignes moyenne tension traversent le site Natura 2000, en fond de vallée : le long de la Maronne depuis Saint-Paul-de-Salers, l'une direction Fontanges, l'autre direction Saint-Martin-Valmeroux.

Tourisme

Les 3 communes disposent d'hébergements touristiques, pour environ 420 lits dans ou à proximité du site Natura 2000. Les gîtes et chambres d'hôtes bénéficient d'un classement (Gîtes de France ou Clévacances), le camping d'Apcher est adhérent au réseau « Accueil à la ferme ». A noter l'existence du seul établissement hôtelier cantalien classé 4 étoiles, localisé au Theil (Hostellerie de la Maronne).

Activité cynégétique et pêche

La chasse est pratiquée en raison de la richesse du site en gibier ; les sangliers sont particulièrement bien présents, occasionnant d'ailleurs des dégâts aux cultures plusieurs fois mentionnés par les exploitants agricoles du site. Chevreuils, lièvres et bécasses (sur les coteaux) sont également présents. Les pratiquants sont essentiellement des résidents de la commune, ou des personnes y ayant des attaches familiales.

Une réserve de chasse volontaire a été instituée le long de la Maronne (depuis le pont de Saingoux) et de l'Aspre (jusqu'à Fumel), sur le territoire de l'ACCA de Fontanges ; linéaire et étroite, elle accueille peu d'espèces de gibier.

Les deux rivières sont fréquentées pour la pêche à la truite. Sur tout le linéaire de l'Aspre et de la Maronne inclus dans le site Natura 2000, l'AAPPMA de Pleaux a institué un parcours expérimental de pêche ; l'objectif est la préservation des individus reproducteurs (gestion patrimoniale) de cette espèce dont les effectifs semblent décliner localement.

Autres loisirs

La promenade et la randonnée sont des activités peu présentes, et seulement en marge du site. Les bords de l'Aspre sont fréquentés aux abords du bourg de Fontanges (pas de balisage) ; un sentier balisé passe au Theil sur Saint-Martin Valmeroux, pour rejoindre la Chaux de Revel, Vedrines ou Les Salles. Saint-Paul de Salers a un projet de sentier qui permettrait de relier Salers par la vallée vers Favélie / Le Pont / Vielmur.

Ces sentiers existants sont majoritairement fréquentés par les randonneurs à pieds ou les cavaliers. Les VTT ou les véhicules de loisirs à moteur semblent assez peu présents.

Un centre équestre est également présent à proximité du site, aux Salles sur Saint Martin Valmeroux (10 poneys et 20 à 30 chevaux, 25 ha de terrain).

Le château de Palmont est une propriété privée fermée aux visites. Selon toutes vraisemblances, les activités de loisirs observées sur le site ne génèrent pas de perturbation pour la colonie de chauves-souris.

Tableau n°6 : données liées aux activités humaines

Activités humaines	Code FSD - activités	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Agriculture	100	209,11 ha	Prairies temporaires	Défavorable si développement / intensification	Agriculteurs / SIG
	102		1 à 2 fauches annuelles	Neutre à favorable si fauchage tardif	
	120		Fertilisation minérale et organique, apports calciques	Défavorable si développement / intensification	
	140		Pâturage bovin	Favorable	
Sylviculture	160	29,15 ha	Bois de feuillus peu exploités (bois de chauffe)	Favorable si maintien des feuillus, absence de coupe rase, maintien de vieux arbres (morts, à cavités ou fissurés)	CEN Auvergne + Alter Eco (SIG)
	161	1,74 ha	Plantations de résineux et peupliers	Défavorable si extension des résineux non autochtones au profit de peuplements feuillus ou prairies pâturées	
Urbanisation	401 - 403	6,18 ha	Habitat groupé + quelques bâtis utilitaires dispersés. Bâtiments traditionnels, maisons neuves peu nombreuses	Bâti ancien = gîtes potentiels d'accueil des chauves-souris (gîtes principaux ou de transit) Rénovation	CEN Auvergne + Alter Eco (SIG)
	507	4	ponts de facture récente, sans disjointement	Neutre	
	502	2,9 km RD 0,8 km RC	2 RD dont une à faible fréquentation routes communales	Risque faible de mortalité des chauves-souris par collision routière	
Activité cynégétique	230	1 ACCA	Zone fréquentée pour la chasse car offrant de bonnes ressources en gibier (chien courant +battues)	Neutre	Mairies / ACCA
Pêche	220	1 AAPPMA	Pêcheurs individuels à la truite (à la mouche ou au vers)	Neutre	Mairies
Tourisme	622	1,05 km	Sentier de randonnée au niveau du Theil	Neutre	Mairies

CARTE 5 : ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

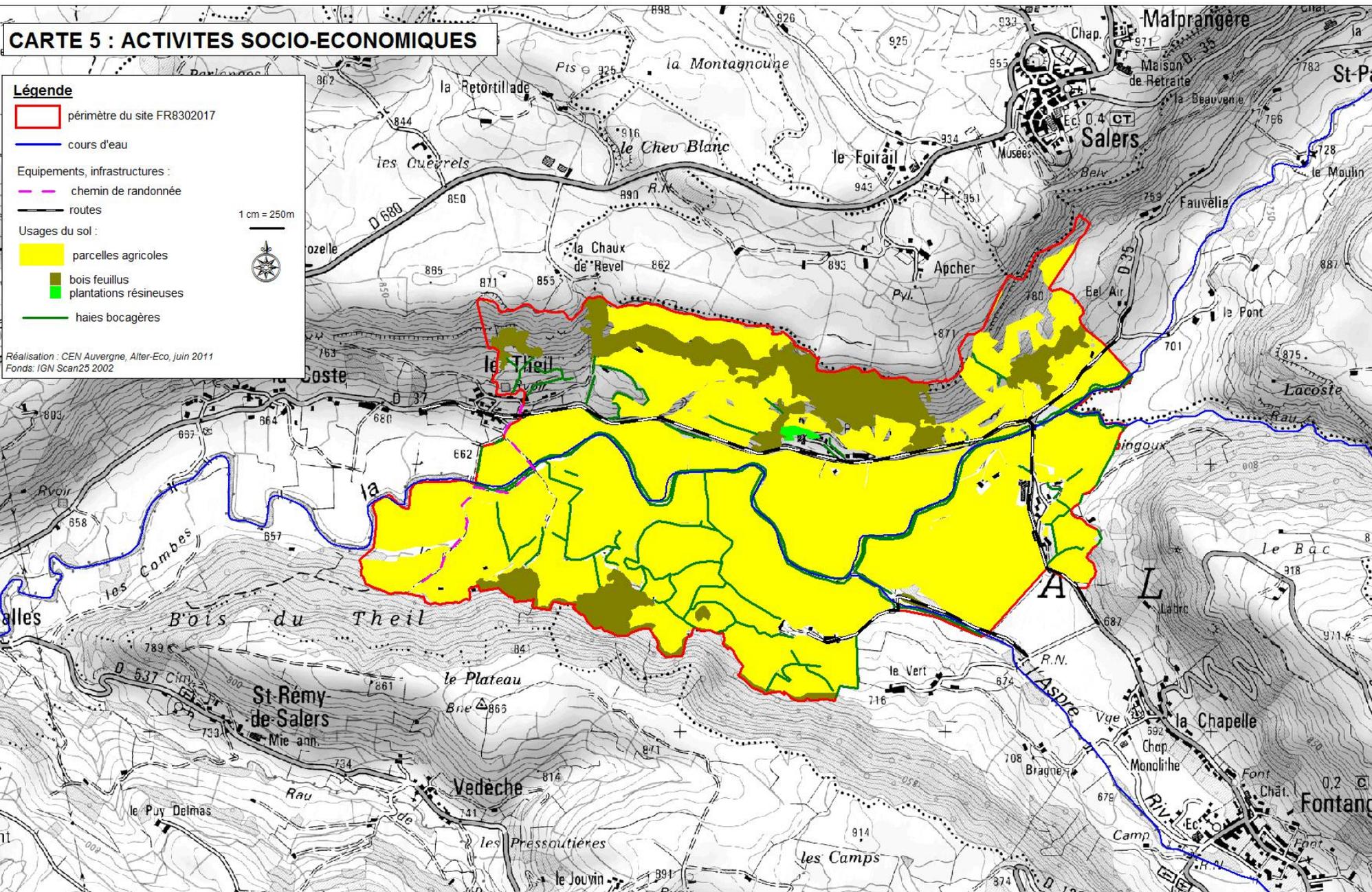
Légende

-  périmètre du site FR8302017
-  cours d'eau
- Equipements, infrastructures :
 -  chemin de randonnée
 -  routes
- Usages du sol :
 -  parcelles agricoles
 -  bois feuillus
 -  plantations résineuses
 -  haies bocagères

1 cm = 250m



Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR8302017 "PALMONT"



4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Les habitats naturels et les espèces remarquables

La cartographie des habitats a été réalisée en 2006 par le CPIE dans le cadre du programme Chanés (données référence). Malgré une réduction de moins de 10% de la superficie du site (de 289,89 à 281,5 ha) aucune cartographie complémentaire n'a été effectuée durant la phase d'élaboration du Docob, l'essentiel des habitats présents étant de même nature que ceux du périmètre initial. Une action d'approfondissement des connaissances sera conduite par l'opérateur désigné pour porter le Docob.

Les habitats prairiaux sont dominants sur le site (70%) essentiellement sous forme de prairies naturelles et semi-naturelles fauchées dans le fond plat de la vallée de la Maronne et ailleurs exclusivement pâturées sur le bas des pentes des versants (prairies mésophiles, 209,91 ha – 72 % du site initial) au sein d'un réseau de haies bocagères, plutôt cantonné à des alignements de bordure des cours d'eau dans la partie la plus large de la vallée (forêt de Frênes et d'Aulnes, 7,89 ha - 3,38% du site initial) puis plus densément relié en aval du site (alignements d'arbres à base de Frênes, 6,34 ha – 2,18 % du site initial). Les forêts sont cantonnées aux versants où elles sont dominantes au revers, mélangées aux pâtures et aux landes (Landes à fougère, 43 ha – 14,83% du site initial) à l'adret (Chênaie-Charmais, 14,47 ha – 4,99% du site initial).

Tableau n°7 : liste des habitats présents sur le site initial (typologie CORINE Biotopes) – 1/2

Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (ha)	Pourcentage du site (quand > à 1%)	Origine des données Structures ressources
Fourrés médio européen sur sol fertile	31.81	0,11	-	DREAL Auvergne (cartographie CHANES) – CPIE Haute Auvergne 2006-
Ronciers	31.831	5,61	1,94	
Landes à Genets	31.84	3,20	1,10	
Landes à fougères	31.86	43	14,83-	
Fourrés de noisetiers	31.8C	0,54	-	
Broussailles forestières décidues	31.8D	1,45	-	
Communauté à Reine des près et communautés associées	37.1 & 37.7	0,83	-	
Pâtures mésophiles	38.1	209,91	72,42	
Chênaies-charmaies	41.2	14,47	4,99	
Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	44.3	7,89	2,72%	
Prairies humides améliorées	81.2	0,97	-	
Plantations épicéas	83.3111	0,05	-	

Tableau n°7 : liste des habitats présents sur le site initial (typologie CORINE Biotopes) – 2/2

Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (ha)	Pourcentage du site (quand > à 1%)	Origine des données Structures ressources
Alignements d'arbres	84.1	6,34	2,18%	DREAL Auvergne (cartographie CHANES) – CPIE Haute Auvergne 2006-
Bordures de haies	84.2	9,11	3,14%	
Grands parcs	85.1	0,37	-	
villages	86.2	0,48	-	
Terrains en friche	87.1	9,78	3,37%	
Zones rudérales	87.2	0,13	-	
	total	289,85	100 %	

Le site (dans sa dimension initiale) est concerné par 2 habitats d'intérêt européen, représentant 3,33 % de la surface totale du périmètre initial (9,65 ha). Il s'agit d'une part d'un habitat forestier (forêts rivulaires) ainsi que des reliquats de prairies humides très engorgées développant des mégaphorbiaies à faible distance du lit de la Maronne (communauté à Reine des prés et communautés associées 37.1 & 37.7 ainsi que prairie à Scirpe des bois 37.219). Seules les forêts alluviales à Aulnes et Frênes sont d'intérêt prioritaire (7,89ha soit 2,72% du site).

LOCALISATION DES UNITES ECOLOGIQUES

CARTE N°6

Légende:

 Périmètre Natura 2000 (280,9 ha)

 Gîtes à chauves-souris

Habitats naturels (CodeCB)

-  31.B1 Fourrés européens sur sols fertiles
-  31.B31 Ronciers
-  31.B6 Landes à Genêts
-  31.BC Landes à fougères
-  31.BD Fourrés de Noisetiers
-  37.1 Communautés à Reine des prés
-  37.7 Lisières humides à grandes herbes
-  38.1 Prairies mésophiles
-  41.2 Chênaies-charmaies
-  44.3 Forêts de Frênes et d'Aulnes
-  81.2 Prairies humides améliorées
-  84.1 Alignements d'arbres
-  84.2 Bordures de haies
-  85.1 Grands parcs
-  86.2 Villages
-  87.1 Terrains en friche
-  87.2 Zones rudérales
-  Périmètre étendu non cartographie

Fond: Scan25, IGN, 2001 - Echelle 1/10 000
 Réalisation: Alter Eco, CEN Auvergne, août 2011
 Source: DREAL, Programme CHANE 2006
 & Alter Eco



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR8302017 "PALMONT"



Tableau n°8 : liste des habitats de l'annexe I de la Directive 92/43 (typologie Natura 2000)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le périmètre initial (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site initial	Structure	Fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-1 & 6430-4	0,83 ha (0,29 %)	Végétation herbacée haute vivace	Territoire de chasse	Mauvais	Inadéquat	DREAL Auvergne (cartographie CHANES – CPIE Haute-Auvergne)
Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	91E0	7,89 ha (2,72 %)	Forêts occupant le lit majeur des cours d'eau	Territoire de chasse	Mauvais	Mauvais	Fiches "Habitats" des cahiers d'habitats Natura 2000

(1) Nom d'après l'annexe I de la Directive 92/43

La flore

Ce site présente une faible diversité floristique liée à l'importance des surfaces prairiales améliorées par les pratiques culturales (fauche multiple, pâturage...). Seules les parcelles au sol plus hygromorphes (mégaphorbiaies eutrophes) possèdent un cortège floristique moins banal. Aucune espèce végétale remarquable n'a cependant été recensée dans le site initial pour l'instant.

LOCALISATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CARTE N°7

Légende:

-  Périmètre Natura 2000 (280,9 ha)
-  Gîtes à chauves-souris

Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire

-  6430-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces
-  91E0-6 Aulnaies-Frénaies de rivières à eaux rapides
-  Habitats naturels non communautaires

Fond: Scan25, IGN, 2001 - Echelle 1/10 000
Réalisation: Alter Eco, CEN Auvergne, août 2011
Source: DREAL, Programme CHANE 2006
& Alter Eco



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR8302017 "PALMONT"



La faune

Ce site Natura 2000 a été désigné pour les chauves-souris. Depuis sa découverte en 1999, 10 espèces différentes ont été identifiées dans ce site uniquement en période de reproduction et d'estivage avec un effectif moyen supérieur à la centaine d'individus. Les captures au filet comme les écoutes ultrasonores réalisées en août 2010 ont permis de doubler un cortège réduit aux cinq espèces jusque là recensées uniquement dans des gîtes en bâtiments (château, église, pont, maison de village, grange...)

Le Petit Rhinolophe est l'espèce qui a permis la désignation du site (90% des effectifs) grâce à la colonie de parturition qui occupe les combles du château de Palmont (commune de Fontanges), lesquels hébergent entre 70 et 80 femelles avant reproduction. Cet effectif en fait le premier gîte de reproduction départemental en effectif concentré pour l'espèce. Ce gîte majeur apparaît isolé dans un contexte valléen où aucune autre colonie d'importance n'est connue jusqu'à présent (sauf celle de la grange de Revel, proche de Palmont qui abrite 14 individus).

Cette colonie populeuse et l'absence de gîtes occupés en satellites proches, phénomène plutôt rare en Auvergne, est délicat à interpréter mais pourrait signaler un territoire vital en tension entre un fond de vallée de moins en moins attractif au fur et à mesure de son intensification et un versant très texturé mais gagné par la friche, qui offre encore de bonnes capacités alimentaires pour près de 150 individus après envol.

Le reste du cortège indique également cette dualité des milieux naturels, ouverts/fermés, avec des espèces de lisières (Murin à moustaches, Murin à oreilles échancrées, Oreillard gris...) d'autres plus forestières (Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe) les dernières étant les plus ubiquistes (Pipistrelles & Sérotines, Murin de Daubenton)

Tableau n°9 : liste des chauves-souris justifiant la désignation du site (annexes II et IV de la Directive 92/43)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site (en gras les Annexes II)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (<i>nombre d'individus</i>)	Habitat de l'espèce	Statut*	Population relative (1)	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	60-78	prairie, forêt, bâtiment	R	D	Favorable	Inadéquat	Alter Eco & CEN Auvergne
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	1-3	forêt, bâtiment, mine	R	D	inconnu	Inadéquat	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	1327	0-1	prairie, bâtiment	R	D	Favorable	Favorable	
Myotis Daubentoni	Murin de Daubenton	1314	1-6	forêt, rivière, ponts	R	D	inconnu	Favorable	
Myotis mystacinus	Murin à Moustaches	1330	0-1	prairie, rivière, bâtiment	E	D		Favorable	
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	1-3	prairie, forêt, bâtiment	R	D		Favorable	
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	1328	1-8	prairie, verger, bâtiment,	R	D		inconnu	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	1309	1-2	Forêt, prairie, bâtiment	R	D	Favorable	Favorable	
<i>Pipistrellus Kuhl</i>	Pipistrelle de Kuhl	1310	1-2	prairie, bâtiment	R	D	Favorable	Favorable	
<i>Barbastellus barbastella</i>	Barbastelle d'Europe	1308	0-1	forêt, bâtiment	E	D	inconnu	Inadéquat	

H : Hibernation, R : Reproduction, E : Estivant / (1) : population relative par rapport à la population de l'aire biogéographique ; D: non significative

Tableau n°10 : description des gîtes de reproduction (en gras) et d'estivage

Commune	Dénomination	Concerné par le site	Propriété	Type de gîte	Etat de conservation	Effectif maximum de Chauves-souris	Nombre d'espèces connues
Fontanges	Palmont	Oui	privé	château	excellent	148	7
Fontanges	Chapelle	non	privé	grange	bon	8	1
Fontanges	le Chaumont	non	privé	ferme	mauvais	1	1
Fontanges	Saingoux	Oui	départementale	pont	mauvais	21	1
Saint-Martin-Valmeroux	Revel	Oui	privé	grange	bon	15	2

Planche 1, contexte général du site



Vue générale de la vallée de Fontange, depuis la route de Salers – automne
photo © CENAuvergne

Château de Palmont et dépendances - photo © CENAuvergne



Rivière de l'Aspre au droit de Fumel, juste avant la confluence avec la Maronne
photo © CENAuvergne



Vue sur les bâtiments de Fumel (depuis le village du Vert) en premier plan.
En second plan, coteaux au-dessus de Palmont.
photo © CENAuvergne



Planche 2, les chauves-souris du site

Barbastelle d'Europe
photo © CEN Auvergne

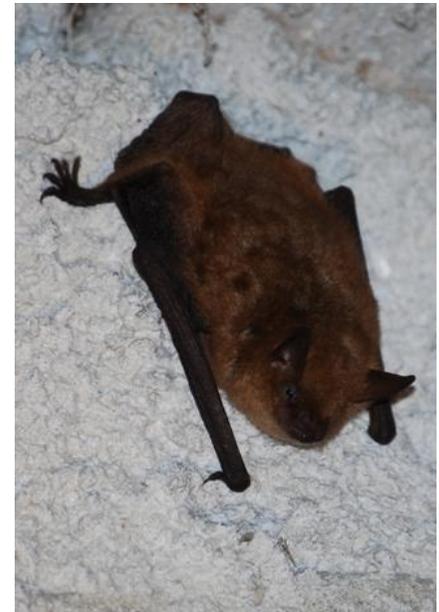


Château de Palmont.
Principal gîte à Petit rhinolophe du site FR8302017
– photo © CEN Auvergne

Grand rhinolophe
(longueur du corps : 8 à 11 cm)
photo © J. BEC



Petit rhinolophe,
femelle avec jeune.
(longueur du corps : 3.5 à 4.5 cm)
photo © H. PICQ



Murin à oreilles échancrées
photo © H. PICQ

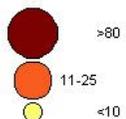
HABITATS D'ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITAT

CARTE N°8

Légende:

-  Périmètre Natura 2000 (280,9 ha)
-  Principaux habitats d'espèce des chauves-souris
-  Habitats de la Loutre d'Europe et des chauves-souris

Chauves-souris
effectif maximum par gîte



Fond: Orthophotoplan, IGN, 2000 - Echelle 1/10 000
Réalisation: Alter Eco, août 2011
Source: Alter Eco & CEN Auvergne



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302017
"PALMONT"



Une espèce supplémentaire de l'Annexe II de la Directive Habitats fréquente le site, il s'agit de la Loutre d'Europe, dont la présence est attestée par les indices collectés en 2011 (quelques épreintes en amont du pont de Saingoux, au Pont du Vert sur l'Aspre, et à la confluence Aspre/Maronne). Néanmoins, elle ne paraît pas y être bien installée, sans doute perturbée par les discontinuités dans la ripisylve des bords de Maronne ainsi que par la présence du Ragondin (*Myocastor coypus*).

Tableau n°11 : liste des autres espèces animales justifiant la désignation du site (annexe II de la directive 92/43)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (nombre d'individus) dans le site	Habitat de l'espèce	Statut	Population relative (2)	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	1	Milieu aquatique dulcicole (espèce très ubiquiste)	R	D	inadéquat	Favorable	Alter Eco 2011; Fiches « Habitat » Natura 2000

(1) Nom d'après l'annexe II de la Directive 92/43

(2) Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

L'avifaune du site n'a fait l'objet d'aucun inventaire spécifique mais le caractère valléen marqué à la rupture des planèzes et des gorges boisées de l'Aspre, en fait un site potentiel d'importance pour les oiseaux, notamment certains rapaces inféodés au milieu rupestre (Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) et au milieu prairial (Milan royal) Il appartiendra à l'opérateur du DOCOB d'inventorier ces espèces, en commençant par confirmer la réalité de la reproduction d'une espèce contactée régulièrement durant la phase d'élaboration (Milan Royal) et en apportant des informations précises sur les autres.

Tableau n°12 : liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (nombre d'individus)	Habitat de l'espèce	Statut	Population relative	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
<i>Buho buho</i>	Grand-duc d'Europe	A215	2	Falaise rocheuse, pente, plateaux	R	D	favorable	favorable	Alter Eco - 2010
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	A074	2	bocage	R	Inconnue	Inconnu	inadéquat	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A103	2	Falaise rocheuse, pente, plateaux	R	D	favorable	favorable	

Tableau n°13 : tableau récapitulatif des données

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Habitats de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	2 (5,34 ha)	-Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces -forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	CPIE 2006
Espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	5	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Alter Eco & CEN Auvergne
Espèces animales de l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409	3	Oiseaux patrimoniaux dont la reproduction est probable ou certaine sur le site : Grand-Duc d'Europe, Milan royal, Faucon pèlerin	Alter Eco
Espèces animales de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	6	Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>), Murin de Daubenton (<i>Myotis Daubentoni</i>), Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>), Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>), Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>), Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus Kuhli)	Alter Eco & CEN Auvergne
Autres espèces animales chassées	+3	Renard, Chevreuil, Sanglier, Cerf élaphe...	CEPA & ACCA
Autres espèces animales pêchées	+3	Truite fario, Vairon, Loche...	Fédération de pêche du Cantal

PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel, la directive Habitats a pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation des habitats et des espèces constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné, dans les limites de compatibilité avec la conservation du patrimoine naturel qu'il accueille. Pour cela, des objectifs déclinés sur 2 niveaux permettent d'aboutir à des actions précises, en lien avec les activités concernées.

Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions au paragraphe suivant. Les objectifs de développement durable sont déclinés en trois niveaux de priorité :

- *** priorité forte
- ** priorité moyenne
- * priorité faible

1. ENJEUX ET OBJECTIFS

Tableau 14 : enjeux et objectifs liés aux espèces, aux habitats et aux activités humaines

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver les gîtes à chauves-souris	***	Conforter les gîtes de reproduction	Contrat N2000, charte, animation	Chiroptères de l'annexe II utilisant des gîtes bâtis	/	Sylviculture, bâti, voiries, loisirs	Plan régional Chiroptères, entretien des voiries et bâtiments, stratégie CEN
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	***	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	MAE T, contrat N2000, animation	Chiroptères de l'annexe II	Mégaphorbiaie (6430) Prairies maigres de fauche (6510) Forêts alluviales (91E0), landes sèches (4020) ?	Sylviculture, agriculture	PHAE2 / PDRH, conditionnalité des aides PAC, PNRVA, ZSC FR8301095 « lacs et rivières à loutres »
		Maintenir voire améliorer les connexions écologiques entre les habitats	MAE T, contrat N2000, charte, animation	Chiroptères de l'annexe II	Forêts alluviales (91E0)	Agriculture	conditionnalité des aides PAC, PNRVA
		Limiter les facteurs contraignant la ressource alimentaire	animation	Toutes les espèces de chauves-souris	/	Agriculture	/
Préserver les habitats d'intérêt européen	**	Maintenir les habitats en bon état de conservation	MAE T, contrat N2000, animation	/	Mégaphorbiaie (6430) Prairies maigres de fauche (6510) Forêts alluviales (91E0)	/	PHAE2 / PDRH, conditionnalité des aides PAC, PNRVA, stratégie CEN

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Tableau 15 : enjeux et objectifs transversaux

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	**	Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	Etude	/	Tous les habitats potentiels ou déjà identifiés	Agriculture, sylviculture	Cartographie CHANE, PNRVA
		Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	Etude	Toutes les espèces de chauves-souris de l'annexe II	/	Agriculture, sylviculture, bâti, voiries, loisirs	Suivi CEN Auvergne / Alter Eco, Plan régional Chiroptères
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	**	Informar les habitants des objectifs et des actions du Docob	Animation		Tous les habitats et habitats d'espèces		ZSC FR8301095 « lacs et rivières à loutres », PNRVA
S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	Animation				
		Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	Etude				
		Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	Etude				

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Tableau 16 : récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité (1)	Types d'objectifs				
			Protéger	Entretien	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Chauves-souris d'intérêt communautaire	Préserver les gîtes à chauves-souris	***	X	X	X		
	Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	***	X	X	X	X	X
Habitats d'intérêt communautaire	Préserver les habitats d'intérêt européen	**	X	X	X	X	
Objectifs transversaux	Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	**				X	X
	Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	**					X
	S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	***	X			X	

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Les objectifs de préservation sont principalement ciblés sur les chauves-souris, puisqu'elles ont entraîné la classification du site en Natura 2000. Le but essentiel est de sauvegarder les espaces vitaux de ces espèces : les gîtes de reproduction, leurs abords immédiats et les territoires de chasse que forment les milieux ouverts (prairies pâturées, prairies de fauche, mégaphorbiaies...) et les milieux forestiers (haies feuillues, ripisylves, bosquets et forêts). Les surfaces en habitats d'intérêt communautaire sont minoritaires.

2. ACTIONS ENVISAGEES

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur ce site, les fiches qui suivent en détaillent le contexte et le contenu.

Pour faciliter la lecture, la codification des actions est la suivante :

G : entretenir, restaurer (gérer)

E : suivre, surveiller, inventorier (étudier)

C : communiquer, valoriser

A : animer le Docob et veiller à sa prise en compte de manière transversale

Un récapitulatif de l'ensemble des actions ainsi que leur coût est présenté ci-après, de même qu'une carte de localisations potentielles.

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (1/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver la capacité d'accueil du site pour les chauves-souris	Conforter l'offre en gîtes de reproduction dans l'habitat	G1. Accompagner les travaux de rénovation du bâti	***	Animation, contrat N2000	Aide aux propriétaires de bâtiments pour la rénovation des toitures et accès	Propriétaires de bâtis	Propriétaires de bâtis	Dès la 1 ^è année	2 gîtes dans périmètre + 3 extérieurs, 281 ha	20 000 €
		G2. Créer des gîtes de substitution	**	Animation, contrat N2000, autres	Création de gîtes bâtis dédiés aux chauves-souris, en cas de menace sur un gîte connu	Collectivités, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Collectivités, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Au cas par cas sur les 6 ans du Docob	Ponctuel	50 000 €

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (2/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	G3. Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies	***	MAE T, contrat N2000	Entretien des prairies pour favoriser la diversité floristique, la qualité du fourrage et la production d'insectes	Agriculteurs, propriétaires	Agriculteurs, propriétaires	Dès la 1 ^è année	209 ha	97 000 €
		G4. Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces	***	Contrat N2000, charte	Gérer voire réhabiliter les habitats et habitats d'espèces forestiers	Propriétaires et gestionnaires forestiers	Propriétaires et gestionnaires forestiers ; CRPF, syndicat des propriétaires sylvicoles	Au cas par cas, dès la 2 ^è année	31 ha	12 000 €
		G5. Maitriser l'usage du foncier	**	Animation, autres	Développement ciblé des acquisitions de parcelles ou conventions de gestion	Propriétaires, communes, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Communes, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Au cas par cas sur les 6 ans du Docob	Surf.d'habitats IC : 61,93 ha Surf. d'habitats à chiro hors prairies : 96 ha (carto. 2009)	50 000 €
	Maintenir voire améliorer les connexions écologiques entre les habitats	G6. Maintenir et assurer un entretien adapté du réseau bocager	***	MAE T, contrat N2000	Entretien raisonné des structures bocagères - amélioration par plantations complémentaires	Agriculteurs, Propriétaires	Agriculteurs, Propriétaires	Dès la 1 ^è année	16,6 km	13 150 €
		Limiter les facteurs contraignant la ressource alimentaire	G7. Adapter la prophylaxie du cheptel au risque parasitaire et à la préservation des chaînes alimentaires	***	Animation	Animation en vue d'engager une réflexion et une adaptation si nécessaire des pratiques prophylactiques sur les troupeaux	Structure animatrice	Prescripteurs locaux, éleveurs, gestionnaires, chambre d'agriculture, GDS	Dès la 2 ^è année	209 ha

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (3/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les habitats d'intérêt européen	Maintenir les habitats en bon état de conservation	G8. Maintenir les habitats de landes	**	Contrats N2000	Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de rajeunissement de landes voire un entretien pastoral	Propriétaires, structure animatrice	Agriculteurs	Au cas par cas	19,81 ha (données carto 2009)	50 000 €
		G9. Veiller et contrôler l'extension des espèces envahissantes	*	Animation, contrat N2000	Lutter contre l'installation et le développement d'espèces envahissantes dans le site	Structure animatrice	Propriétaires, agriculteurs et autres gestionnaires	A partir de la 2 ^e année	281 ha	14 500 € (coût mutualisé sur les 6 ZSC à chauves souris du Cantal)

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (4/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	E1. Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés	***	Animation	Mettre à jour la cartographie CHANE sur les extensions de périmètre, valider la présence et la répartition des habitats d'IC	Structure animatrice	Structures compétentes en cartographie et identification des habitats d'IC	Dès la 1 ^è année	281 ha	8 000 €
	Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	E2. Etudier l'utilisation des terrains de chasse par les chauves-souris	***	Animation	Identifier les corridors structurants et les zones de chasse préférentielles des chauves-souris, évaluer la ressource alimentaire de ces zones.	Structure animatrice	Structures qualifiées en études chiroptérologiques	Dès la 1 ^è année, étude corridors à coupler avec E3	281 ha et périphérie	24 000 €
		E3. Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris	***	Animation	Etudier les évolutions démographiques des colonies connues de chauves-souris	Structure animatrice	Structures qualifiées en études chiroptérologiques	Dès la 1 ^è année, à coupler avec E2	2 gîtes dans périmètre + 3 extérieurs, 281 ha	6 300 €
		E4. Compléter les inventaires naturalistes	*	Animation	Collecter des données sur les autres espèces animales (Annexe IV)	Structure animatrice	Structures qualifiées en entomologie et herpétologie	A la fin des 6 ans	281 ha	2 000 € (coût mutualisé sur les 6 ZSC à chauves souris du Cantal)

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (5/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	C1. Diffuser une information régulière sur le Docob et sa mise en œuvre	**	Animation	Diffuser le Docob, mettre en téléchargement sur Internet, rédiger et diffuser une lettre d'information annuelle	Structure porteuse	Structure animatrice, communautés de communes, mairies	Dès la 1 ^è année	8 194 ha	2 600 €
		C2. Organiser des animations pédagogiques	**	Animation	Favoriser les échanges avec les habitants des sites en organisant des temps de rencontre pédagogiques et participatifs	Structure porteuse	Structure animatrice, structures d'éducation à l'environnement...	A partir de la 2 ^è année	8 194 ha	7 570 €

Tableau 17 : présentation synthétique des actions (6/6)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	***	Animation	Assurer une présence de terrain, des contacts directs et une assistance aux porteurs de projets	Structure porteuse	Structure animatrice	Dès la 1 ^{ère} année	281 ha	84 000 €
		A2. Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation	***	Animation, MAE T	Identifier les surfaces à enjeu environnemental intégrées à la SAU et préconiser les MAE T adaptées à leur gestion durable	Agriculteurs	Structures compétentes en ingénierie agri-environnementale	Dès la 1 ^{ère} année	12 exploitations (209 ha déclarés à la PAC)	3 900 €
		A3. Réaliser des diagnostics bocagers individuels	***	Animation	Identifier les éléments bocagers intégrés à la SAU et préconiser les techniques les plus adaptées à leur gestion durable	Structure porteuse	Mission Haies Cantal	Dès la 1 ^{ère} année	12 exploitations (16,6 km)	11 675 €
	Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	A4. Expertiser les études d'incidences, en appui des services de l'Etat	***	Etude	Donner un avis d'expert sur les études d'incidences produites par les bureaux d'études	Etat	Structure porteuse, Structure animatrice	Dès la 1 ^{ère} année, au cas par cas	281 ha	9 300 €
	Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	A5. Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	**	Etude	Mesurer une série d'indicateurs afin d'évaluer la pertinence et/ou l'efficacité de la mise en œuvre du Docob.	Structure porteuse	Structure animatrice	Annuellement dès la 1 ^{ère} année	281 ha	7 650 €

Action G1 Accompagner les travaux de rénovation du bâti	
PRIORITE : ★★★ Enjeux / objectif opérationnel : Préserver les gîtes de reproduction	STRATEGIE : Contractualisation Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Aide aux propriétaires de bâtiments pour la rénovation des toitures et accès, en tenant compte de la présence des chauves-souris ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre d'espèces et effectifs présents ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Chiroptères de l'an. II utilisant des gîtes bâtis	➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, communes, Alter Eco, CEPA ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Contrats Natura 2000, Chartes, autres
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
Moyens proposés : - Bâtiments Etablir un diagnostic synthétique des bâtiments servant de gîte pour les chauves-souris. Proposer des préconisations (travaux, aménagements visant à maintenir voire améliorer la capacité d'accueil de chaque gîte. Accompagnement des propriétaires en cas de travaux, intégration des surcoûts d'aménagements éventuels dans un contrat Natura 2000, en mobilisant selon le cas, les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ A32323P « aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site ». ▪ A32327P « opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats » - Ouvrages bâtis liés à la voirie routière Etablir un partenariat avec le CG, en charge de l'entretien des ouvrages routiers (ponts) Effectuer des expertises préalables aux travaux de réfection (recherche des éventuelles chauves-souris dans les disjointements, fissures...) et proposer si nécessaire des adaptations aux programmes de travaux. Le cas échéant, mobiliser les mesures A 32323P et A32327P. Réaliser un suivi du chantier en partenariat avec les services techniques départementaux et municipaux.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 20 000 €	Surface d'application : ponctuelle
Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000 + Poursuivre le suivi des gîtes et des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire	

Action G2 Créer des gîtes de substitution	
<u>PRIORITE :</u> ★★	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Préserver les gîtes de reproduction	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Création de gîtes de substitution bâtis dédiés aux chauves-souris, en cas de menace sur un gîte connu</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Colonie historique (nb d'individus) / colonie de remplacement (nb individus)</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Grand Murin, Petit et Grand Rhinolophes, Murin à oreilles échancrées</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Collectivités, associations d'étude et de protection des chauves-souris</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000 + déclinaison régionale du Plan National de Conservation des chiroptères</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Contrats Natura 2000 (pour l'aménagement du gîte), autres (Fondation, Plan régional chiroptères etc.)</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Identification des gîtes de secours potentiels, diagnostic. Acquisition de foncier (bâti ou nu) à proximité du gîte / de la colonie menacée Rénovation et aménagement du bâti acquis ou construction d'un gîte, répondant aux besoins vitaux des chiroptères en période de reproduction, en mobilisant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A32323P « aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site » ▪ A32327P « opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats » <p><i>Action à mettre en place prioritairement en cas de menace établie sur un gîte préalablement inventorié.</i></p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000 Budget prévisionnel global : 50 000 € Opérations associées : Maitriser l'usage de certaines parties du foncier + Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris	Surface d'application : ponctuelle

Action G3	
Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies	
<p><u>PRIORITE :</u> ★★★</p> <p>Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces</p>	<p><u>STRATEGIE :</u> Contractualisation</p> <p>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</p>
<p>➤ Descriptif de l'action : Entretien des prairies de manière à favoriser la diversité floristique, la qualité du fourrage et la production d'insectes (ressource alimentaire)</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre et surface de contrats engagés</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Prairie de fauche (6510), prairie humide à molinie (6410), habitat de chasse de tous les chiroptères de l'an. II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, agriculteurs</p> <p>➤ Cadre politique : Déclinaison nationale de la PAC ou Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : MAEt ou Contrats, Charte</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Maintien des prairies fauchées et/ou pâturées par une gestion agricole extensive (pâturage, fauche, gestion des refus, faibles quantités d'intrants dont phytosanitaires et fertilisants, non destruction des prairies naturelles) = contractualisation de MAEt.</p> <p>Pour les prairies pâturées et fauchées de niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « socle relatif à la gestion des surfaces en herbe » (SOCLEH01) + « enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage » (HERBE_01) ▪ « limitation de la fertilisation » (HERBE_02) à 40 uN + « retard de pâturage » (HERBE_05) <p>Pour les prairies pâturées et fauchées de niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « socle relatif à la gestion des surfaces en herbe » (SOCLEH01) + « enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage » (HERBE_01) ▪ « limitation de la fertilisation » (HERBE_02) à 40 uN + « retard de pâturage » (HERBE_05) + « limitation du chargement » (HERBE_04) à 1,2 UGB en moyenne annuelle <p>Pour les prairies pâturées en estives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « socle relatif à la gestion des surfaces en herbe » (SOCLEH01) + « enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage » (HERBE_01) ▪ « absence de fertilisation » (HERBE_03) + « retard de pâturage » (HERBE_05) + « limitation du chargement » (HERBE_04) à 1,2 UGB en moyenne annuelle <p>En cas de gestion réalisée sur des parcelles non déclarées à la PAC et en dehors de l'activité normale d'une exploitation agricole, possibilité de montage de Contrats Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique » (A32303P) ▪ « gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » (A32303R) ▪ « gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts » (A32304R) 	
<p>Budget prévisionnel global : 97 000 €</p> <p>Opérations associées : Etudier la ressource alimentaire et son évolution (suivi entomofaune) + Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000 + Assurer l'animation locale des MAEt + Adapter au mieux la prophylaxie du cheptel pour préserver les chaînes alimentaires</p>	

Action G4	
Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Gérer voire réhabiliter les habitats et habitats d'espèces forestiers</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre et surface de contrats engagés</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Hêtraie atlantique acidiphile (9120), forêt alluviale (91E0), tous les habitats forestiers des chiroptères de l'an. II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, gestionnaires (ONF), CRPF</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Contrats Natura 2000, Charte</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés :</p> <p>Pour les Contrats Natura 2000 forestiers, mesures retenues localement parmi les 13 mesures nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F22705) : gestion des espaces forestiers en bois clairs, marquage éventuel d'arbres gîtes ▪ chantiers d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables (F22711) : en cas d'introduction ▪ dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F22712) pour favoriser les chiroptères arboricoles ▪ création de clairières ou de landes (F22701) sur des zones actuellement boisées mais non rentables économiquement afin de recréer des surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèce ▪ prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (F22709) : en cas de création de chemins carrossables ▪ investissements visant à informer les usagers de la forêt (F22714) : pose de panneaux si nécessaire ▪ création ou rétablissement de mares forestières (F22702) 	
Territoire concerné : surfaces boisées du périmètre Natura 2000	Surface d'application : 31 ha
Budget prévisionnel global : 12 000 €	
Opérations associées : Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés + Etudier la ressource alimentaire et son évolution (suivi entomofaune) + Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	

Action G5 Maitriser l'usage du foncier	
<u>PRIORITE :</u> ★★	<u>STRATEGIE :</u> Conventionnement ou acquisition
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Développement ciblé des acquisitions de parcelles ou conventions de gestion</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre et surface</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Habitats remarquables de l'an. I et chiroptères de l'an. II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, communes, associations d'étude et de protection de la nature</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation, Fondations, souscriptions</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Les types de maîtrise foncière et d'usage envisageables sont</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ acquisition volontaire, limitée sur le site : pour les habitats remarquables essentiellement, pour la création de gîtes de substitution éventuellement ▪ convention de gestion / bail (accords d'intervention sur le domaine privé ou public avec une garantie de continuité de l'action dans le temps) sans changement de propriété : sur bâtiments / ouvrages publics préférentiellement. Ce conventionnement permet notamment d'assurer le suivi des colonies ou une assistance à maître d'ouvrage le cas échéant. <p><i>Possibilité de donations (à la commune ou aux associations de protection des chauves-souris)</i></p> <p>La maîtrise foncière ou d'usage est obligatoire pour le montage de projets (contrat Natura 2000) dans le cadre de parcelles où le maître d'ouvrage n'est pas lui-même propriétaire.</p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : habitats IC : 61,93 ha + habitats à chiroptères hors prairies agricoles : 95,9 ha (données cartographie 2009)
<p>Budget prévisionnel global : 50 000 €</p> <p>Opérations associées : Créer des gîtes de secours en cas de menace sur une colonie établie + Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces + Encourager la réouverture des sous-bois et leur entretien par une gestion pastorale extensive + Maintenir les habitats de lande</p>	

Action G6	
Maintenir et assurer un entretien adapté du réseau bocager	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire améliorer les connexions écologiques entre les habitats	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Entretien raisonné des structures bocagères voire amélioration des linéaires et bosquets par plantations complémentaires</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : ml engagés pour les haies, surface engagée de bosquets, nombre de contrats signés</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Forêt alluviale (91E0), hêtraie atlantiques acidiphile (9120), tous les chiroptères de l'an. II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, agriculteurs</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : MAEt, Contrats Natura 2000, Charte</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés :</p> <p>Pour les contrats Natura 2000, entretien et restauration possibles en dehors de l'activité agricole et des parcelles déclarées à la PAC, par contractualisation des mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « chantier d'entretien de haies, alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de verger » (A32306R) ▪ « réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets » (A32306P°) ▪ « entretien de ripisylve, de la végétation des berges (<i>et enlèvement raisonné des embâcles</i>) » (A32311R) ▪ « restauration de ripisylve, de la végétation des berges (<i>et enlèvement raisonné des embâcles</i>) » (A32311P) <p>Toute plantation se fera avec des essences locales, tuteurs, protection et paillage recyclables. Priorité à la reconnexion de haies ou de bosquets existants (là où l'étude des corridors aura démontré des ruptures).</p> <p>Pour les MAEt, engagements unitaires permettant l'entretien des structures bocagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « entretien de haies localisées de manière pertinente » (LINEA_01) ▪ « entretien des ripisylves » (LINEA_02) 	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface/linéaire d'application : 16,6 km
Budget prévisionnel global : 13 150 €	
Opérations associées : Encourager la réalisation de diagnostics bocagers auprès des exploitants + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000 + Assurer l'animation locale des MAEt	

Action G7	
Adapter la prophylaxie du cheptel au risque parasitaire et à la préservation des chaînes alimentaires	
PRIORITE : ★★★	STRATEGIE : Animation
Enjeux / objectif opérationnel : limiter les facteurs contraignant la ressource alimentaire	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Animation en vue d'engager une réflexion et une adaptation si nécessaire des pratiques prophylactiques sur les troupeaux</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre de jours d'animation / réalisation de l'étude</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : tous les chiroptères de l'anx II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Prescripteurs locaux, éleveurs, gestionnaires, Chambres d'agriculture, GDS</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés :</p> <p>1. <u>Mettre en place une enquête à l'échelle du site pour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier les pratiques actuelles (molécules utilisées, périodes de traitements...) : enquête auprès des exploitants, vétérinaires, prescripteurs...et les risques réels de parasitisme (analyses coprologiques) • évaluer les risques en termes d'impacts sur l'entomofaune et la ressource alimentaire • développer, si nécessaire, des préconisations générales pour l'optimisation des traitements et/ou proposer des traitements alternatifs : par ex. guide des coûts et des modes d'administration des produits alternatifs. <p>Cette étude est à développer dans le cadre d'un stage d'école de vétérinaire.</p> <p>2. <u>Engager une réflexion / sensibilisation</u> sur les traitements antiparasitaires des troupeaux en partenariat avec les services vétérinaires, les partenaires agricoles et les prescripteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • conseiller des produits de substitution aux molécules à forte rémanence ou des produits autorisés en agriculture biologique • développer des préconisations générales pour l'optimisation des traitements afin de limiter leurs impacts sur l'environnement <p>Cette étude et la réflexion qui en découle pourra être coordonnée et mutualisée à l'échelle du Cantal voire de l'Auvergne sur les autres ZSC abritant des chauves-souris ainsi que les ZPS.</p>	
Territoire concerné : surface déclarée à la PAC dans le périmètre	Surface d'application : 209 ha
<p>Budget prévisionnel global 3 000 € (soit 3 000 € x 5 = 15 000 € si mutualisation de l'action à l'échelle des 5 ZSC à chauves-souris du Cantal concernées par une activité agropastorale)</p> <p>Opérations associées : Etudier la ressource alimentaire et son évolution (suivi entomofaune)</p>	

Action G8 Maintenir les habitats de landes	
PRIORITE : ★★	STRATEGIE : Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir les habitats en bon état de conservation	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de rajeunissement de landes voire un entretien pastoral</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre et surface de contrats engagés</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Landes sèches (4030)</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires, agriculteurs</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Contrats Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Identification des propriétaires concernés et volontaires.</p> <p>Initier, organiser, suivre les opérations dans le cadre de contrats Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (A32301P) ▪ restauration de milieux ouverts par brûlage dirigé (A32302P) uniquement sur des zones éloignées d'affleurements rocheux et dépourvus de vieux arbres fissurés, que les chauves-souris pourraient utiliser ▪ gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R) 	
Territoire concerné : surface en landes du périmètre Natura 2000	Surface/linéaire d'application : 19,81 ha (données carto 2009)
Budget prévisionnel global : 50 000 €	
Opérations associées : Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	

Action G9	
Veiller et contrôler l'extension des espèces envahissantes	
<u>PRIORITE :</u> ★	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir les habitats en bon état de conservation	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Lutter contre l'installation et le développement d'espèces envahissantes dans le site ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : surface engagées, nombre d'espèces concernées ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous	➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, agriculteurs et autres gestionnaires ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Contrats et crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
Moyens proposés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire des stations, identification des taxons et des secteurs sensibles, identification des gestionnaires concernés à l'intérieur et en périphérie du périmètre (+ 2km le long des axes de pénétration). ▪ Echange avec le Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes pour identifier les techniques les plus appropriées ▪ Diffusion d'une information ciblée auprès des propriétaires, gestionnaires, entreprises paysagistes, artisans...concernés par le site (appel à vigilance, modalités de lutte...) ▪ Elimination ou limitation d'espèces envahissantes, via un contrat Natura 2000 non productif (A32320P et R). ▪ Formation des services techniques (municipaux, intercommunaux, départementaux) à la reconnaissance et aux techniques de lutte <p>Le suivi des espèces envahissantes (localisation, espèces, surface) doit être renouvelé régulièrement, via un réseau d'observateurs locaux.</p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface/linéaire d'application : 281 ha
Budget prévisionnel global : 2 500,00 € hors travaux (soit 2 500 € x 6 = 15 000 € si mutualisation de l'action à l'échelle des 6 ZSC à chauves-souris du Cantal) + 12 000 € travaux en cas d'urgence	
Opérations associées : Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés + Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	

Action E1	
Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Mettre à jour la cartographie CHANE en tenant compte des extensions de périmètre, valider la présence et la répartition des habitats d'IC</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Réalisation de la cartographie</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Landes sèches (4030), prairie maigre de fauche (6510), hêtraie atlantique à sous bois de if et de Houx (9120), forêts de pente (9180), forêt alluviale (91E0)...</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structures compétentes en cartographie et identification des habitats d'intérêt communautaire</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : (crédits d'animation Natura 2000)</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Sur la base de la cartographie CHANE actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En priorité, cartographier les milieux et identifier les habitats potentiels sur les secteurs d'extension des périmètres ▪ Revisiter les polygones classés en « prairie maigre de fauche » et les polygones forestiers, réaliser des relevés phytosociologiques et les confronter aux cahiers d'habitats pour confirmer leur statut ▪ Préciser l'ensemble des états de conservation des habitats d'IC, tester une méthode d'évaluation de cet état de conservation sur les habitats d'espèces principaux ▪ Procéder à une analyse comparative des cartographies (avant / après extension) : évolution % d'habitats d'IC et % habitats d'espèces potentiels <p>Cette mise à jour est nécessaire en prévision de l'évaluation du Docob au terme des 6 années réglementaires.</p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : 281 ha
Budget prévisionnel global : 8 000 €	
Opérations associées : Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies + G6. Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces + Maintenir, voire conforter le réseau bocager et assurer un entretien adapté + Encourager la réouverture des sous-bois et leur entretien par une gestion pastorale extensive + Maintenir les habitats de landes+ Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	

Action E2	
Etudier l'utilisation des terrains de chasse par les chauves-souris	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Identifier les corridors structurants et les zones de chasse préférentielles des chauves-souris, évaluer la ressource alimentaire de ces zones.</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Réalisation des études</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les chiroptères des annexes II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structures qualifiées en études chiroptérologiques</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : crédits d'animation Natura 2000, PNA</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés :</p> <p>Réalisation d'une étude sur les corridors d'accès aux zones de chasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des principaux axes de circulation des animaux en chasse depuis les gîtes, notamment par la méthode du radio-tracking (cartographie des zones de chasse et des corridors d'accès) ▪ Mise en œuvre d'un protocole d'évaluation du risque de mortalité routière sur le site de Compaing, lié à la RN 122 <p>Réalisation d'une étude permettant d'évaluer la ressource alimentaire locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Echantillonnage des prairies ▪ Inventaire et quantification de l'entomofaune sur ces prairies ▪ Analyse du guano dans les gîtes de reproduction ▪ Analyse croisée des résultats <p>Cette étude et la réflexion qui en découle pourra être coordonnée et mutualisée à l'échelle du Cantal voire de l'Auvergne sur les autres ZSC abritant des chauves-souris ainsi que les ZPS.</p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : 281 ha et périphérie
Budget prévisionnel global : 24 000 €	
Opérations associées : Adapter la prophylaxie du cheptel au risque parasitaire et à la préservation des chaînes alimentaires + Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris + Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	

Action E3	
Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris	
PRIORITE : ★★★	STRATEGIE : étude
Enjeux / objectif opérationnel : Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Etudier les évolutions démographiques des colonies connues de chauves-souris</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Réalisation de l'étude</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les chiroptères de l'annexe II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structures qualifiées en études chiroptérologiques</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés :</p> <p>Assurer le suivi annuel des gîtes connus de reproduction</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et dénombrement par espèce et classe d'âge (femelle / juvénile) ▪ Analyse des évolutions de population à l'échelle de la colonie et du secteur géographique si possible <p>Mise en œuvre d'un protocole de capture des individus en sortie de gîte, afin d'identifier les éventuels déplacements d'individus de gîtes en gîtes ainsi que les gîtes de transit, à coupler avec l'étude des territoires vitaux.</p>	
Territoire concerné : gîtes connus + périmètre Natura 2000	Surface d'application : ponctuel
Budget prévisionnel global : 6 300 €	
Opérations associées : Encourager la prise en compte des chauves-souris dans les travaux de rénovation du bâti + Créer des gîtes de secours en cas de menace sur une colonie établie + Etudier l'utilisation des terrains de chasse par les chauves-souris + Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	

Action E4 Compléter les inventaires naturalistes	
<u>PRIORITE :</u> ★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Mieux connaître les autres espèces animales en dehors des chiroptères	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Réaliser des études complémentaires en particulier en herpétologie et entomologie</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Réalisation des études</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Espèces animales Annexes IV</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structures qualifiées en études herpétologie/entomologie</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : crédits d'animation Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Compte tenu du manque de connaissance de certains groupes d'espèces et de la présence d'espèces remarquables potentielles, notamment dans les milieux ouverts, il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser un inventaire reptiles/amphibiens sur le site (espèces Annexe IV) • réaliser un inventaire des papillons diurnes <p>D'autres inventaires pourraient se mettre en place notamment coléoptères, ainsi que des suivis Ecrevisse à pattes blanches, Loutre d'Europe...</p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : Ensemble du périmètre Natura 2000
Budget prévisionnel global : 2 000 € par site soit 12 000 €	
Opérations associées : Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	

Action C1	
Diffuser une information régulière sur le Docob et sa mise en œuvre	
<u>PRIORITE :</u> ★★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Informers les habitants des objectifs et des actions du Docob	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Diffuser le Docob auprès des mairies, mettre en téléchargement sur Internet, rédiger et diffuser une lettre d'information annuelle</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre de média sollicités / nombre d'exemplaires diffusés / nombre de connections</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : tous les habitats et toutes les espèces de la directive Habitats</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structure porteuse, structure animatrice, DDT / DREAL / Préfecture</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000)</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Afin de faciliter l'accès à l'information pour tous les acteurs, plusieurs niveaux de lecture et types de média seront sollicités, dans un souci d'économie de matériau, d'énergie et de moyens financiers. Assistance à la diffusion du Docob : (appel : une version papier est déjà prévue pour chaque mairie concernée et auprès des administrations compétentes, ainsi qu'une version informatique pour les autres membres du Comité de Pilotage)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ rééditions de versions papier pour les communes ▪ mise en ligne sur les sites Internet de la structure animatrice, de la plate-forme ATEN ▪ aide à la mise en ligne sur les sites Internet de la communauté de communes voire des communes <p>Lettre d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ rédaction, illustration et conception graphique (sur base A3 recto-verso, à raison d'une maquette par site) – distribution postale ▪ assistance à la rédaction d'article(s) dans les bulletins municipaux ou intercommunaux 	
Territoire concerné : <i>a minima</i> , territoire des communes concernées	Surface d'application : 8 194 ha
Budget prévisionnel global : 2 600 €	
Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	

Action C2 Organiser des animations pédagogiques	
<u>PRIORITE :</u> ★★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Informers les habitants des objectifs et des actions du Docob	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Favoriser les échanges avec les habitants des sites en organisant des temps de rencontre pédagogiques et participatifs</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre d'animations organisées / nombre de participants</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : toutes les espèces de chauves-souris + leurs habitats</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice, structures d'éducation à l'environnement, éducateurs à l'environnement</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Afin d'associer la population à la démarche et notamment sensibiliser les habitants au patrimoine naturel du site et aux actions mises en place, afin également de récolter des informations et des connaissances locales utiles à la compréhension des sites et de leurs évolutions, il est proposé d'organiser plusieurs temps de pédagogie et d'échanges :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ animations grand public (ex. « Nuits de la Chauves-souris », exposition temporaire...) sur le site ▪ animations scolaires (ex. projet pédagogique à initier sur l'année scolaire avec les écoles primaires) ▪ formations techniques etc. 	
Territoire concerné : <i>a minima</i> , territoire des communes concernées	Surface d'application : 8 194 ha
Budget prévisionnel global : 7 570 €	
Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	

Action A1	
Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Assurer une présence de terrain, des contacts directs et une assistance aux porteurs de projets pour initier une synergie autour des enjeux liés à l'environnement et Natura 2000.</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Niveau de satisfaction du COPIL</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : toutes les espèces de chauves-souris + leurs habitats</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Communes et/ou communautés de communes maîtres d'ouvrage + structure animatrice</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000)</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Chaque Docob doit bénéficier d'un appui local et technique à sa mise en œuvre. La structure animatrice aura à poursuivre l'animation post-élaboration du Docob sur chaque site par le biais d'une convention d'assistance technique à maître d'ouvrage incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la gestion technique et financière de la programmation annuelle pour le compte de la Structure porteuse, en lien avec l'Etat ▪ le suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000 au niveau départemental, régional et national (participation au séminaire régional annuel des opérateurs et aux CRAE pour les mesures agricoles, tant cantaliennes qu'aveyronnaises, suivi des évolutions des Contrats, Chartes et mesures agri-environnementales...) ▪ l'information du COPIL et l'accompagnement de la structure porteuse pour sa mobilisation (diaporama, comptes rendus,...) ▪ la veille écologique sur les projets d'aménagements (suivi des procédures d'urbanisme, information des porteurs de projets sur le site ou dans sa zone d'influence...) ▪ l'accompagnement au montage de contrats Natura 2000 (contrats forestiers, contrats non productifs...) et à la signature de la Charte Natura 2000 ▪ le conseil auprès des usagers locaux (collectivités, propriétaires, maîtres d'œuvre, agriculteurs, forestiers, associations locales...) ▪ l'utilisation d'outils informatiques adaptés notamment cartographiques (système d'information géographique et géopositionnement) 	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : 281 ha
Budget prévisionnel global : 84 000 €	
Opérations associées : toutes les actions de gestion, d'étude et de communication.	

Action A2	
Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte / MAEt	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : identifier les surfaces à enjeu environnemental intégrées à la SAU et préconiser les mesures agri-environnementales (MAET) adaptées à leur gestion durable</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre de diagnostic réalisés / surfaces concernées / part de la SAU dans le site</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les habitats si intégrés dans la SAU + tous les chiroptères de l'anx II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : agriculteurs</p> <p>➤ Cadre politique : Déclinaison nationale de la PAC</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : FEADER + fonds nationaux (MAET)</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Visites de terrain avec l'exploitant pour l'identification partagée des éléments à enjeux environnementaux inclus dans la ZSC. Priorité aux prairies naturelles, prairies humides et à l'appui de la cartographie CHANE, aux habitats d'intérêt communautaire intégrés à la SAU de la ZSC. Synthèse cartographique et descriptive de ces éléments. Elaboration de plans de restauration et/ou d'entretien pour les parcelles pouvant être engagés par les agriculteurs. Mise en relation des pratiques actuelles, des plans de restauration et/ou d'entretien et des cahiers des charges des MAEt, synthèse Transmission annuelle des éléments à l'animateur pour la programmation prévisionnelle des contractualisations agri-environnementales.</p>	
Territoire concerné : surface déclarée à la PAC dans le périmètre Natura 2000	Nombre d'exploitations : 12 (rappel : 209 ha déclarés à la PAC)
Budget prévisionnel global : 3 900 € (références PDRH : 96 € x 5 ans = 480 euros/ exploitation)	
Opérations associées : Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies + Encourager la réouverture des sous-bois et leur entretien par une gestion pastorale extensive	

Action A3	
Réaliser des diagnostics bocagers individuels	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte / MAEt	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Identifier les éléments bocagers intégrés à la SAU et préconiser les techniques les plus adaptées à leur gestion durable</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre de diagnostic réalisés / linéaires concernés / part du bocage dans le site</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : tous les chiroptères de l'anx II, forêt alluviale (91E0), hêtraie atlantique (9120)</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Mission Haies Auvergne, agriculteurs...</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : (crédits d'animation Natura 2000)</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Visites de terrain avec l'exploitant pour l'identification partagée des éléments bocagers à enjeux environnementaux inclus dans la ZSC. Priorité aux haies, bosquets et ripisylves. Appui de la cartographie CHANE pour les ripisylves (forêt alluviale). Synthèse cartographique et descriptive de ces éléments. Elaboration de plans de restauration et/ou d'entretien pour les linéaires pouvant être engagés par les agriculteurs. Mise en relation des pratiques actuelles, des plans de restauration et/ou d'entretien et des cahiers des charges des MAEt, synthèse Transmission annuelle des éléments à l'animateur pour la programmation prévisionnelle des contractualisations agri-environnementales.</p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Linéaire d'application : 16,6 km (12 exploitations)
Budget prévisionnel global : 11 675 €	
Opérations associées : Maintenir, voire conforter le réseau bocager et assurer un entretien adapté	

Action A4	
Expertiser les études d'incidences, en appui des services de l'Etat	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Donner un avis d'expert sur les études d'incidences produites par les bureaux d'études sur commande des maîtres d'ouvrage de projets concernant les sites à Chauves-souris.</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre d'études d'incidence visées /rap. nombre de projets soumis et mis en œuvre sur les sites</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les habitats et espèces de la directive</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice, porteur de projet soumis à étude d'incidences, bureaux d'études, associations naturalistes</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : crédits d'animation Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Afin d'apporter un avis d'expert reposant sur une bonne connaissance des sites et de ses enjeux, la structure animatrice sera consultée sur les évaluations d'incidences produites en lien avec tous les projets concernant les sites et répondant à la nomenclature en place. La structure animatrice sera différenciée des bureaux d'études commandités par les maîtres d'ouvrage. Son rôle sera donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'être à la disposition des services de l'Etat en charge du suivi des études d'incidences ▪ de donner un avis d'expert sur les études réalisées relatives au site Natura 2000 auprès des services de l'Etat ▪ de fournir aux maîtres d'ouvrage des aménagements et travaux, les connaissances relatives aux espèces et habitats relevant de la Directive Habitats. 	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : 281 ha
Budget prévisionnel global : 9 300 €	
Opérations associées : toutes les actions de gestion + A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels.	

Action A5	
Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	
<u>PRIORITE :</u> ★★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Mesurer une série d'indicateurs afin d'évaluer la pertinence et/ou l'efficacité de la mise en œuvre du Docob.</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Taux de remplissage des indicateurs</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les habitats et espèces de la directive</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Organismes détenteurs de données, structure animatrice</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : crédits d'animation Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Renseignement progressif, et aussi précisément que possible, des bio-indicateurs définis dans le Docob :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ année n = renseignement des indicateurs généraux ▪ année n+2 et suivantes = renseignement des indicateurs d'état écologique. <p>La liste des bio-indicateurs proposés figure dans le tableau de bord de suivi.</p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : 281 ha
Budget prévisionnel global : 7 650 €	
Opérations associées : toutes les actions de gestion (G) et de suivi (E) + A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	

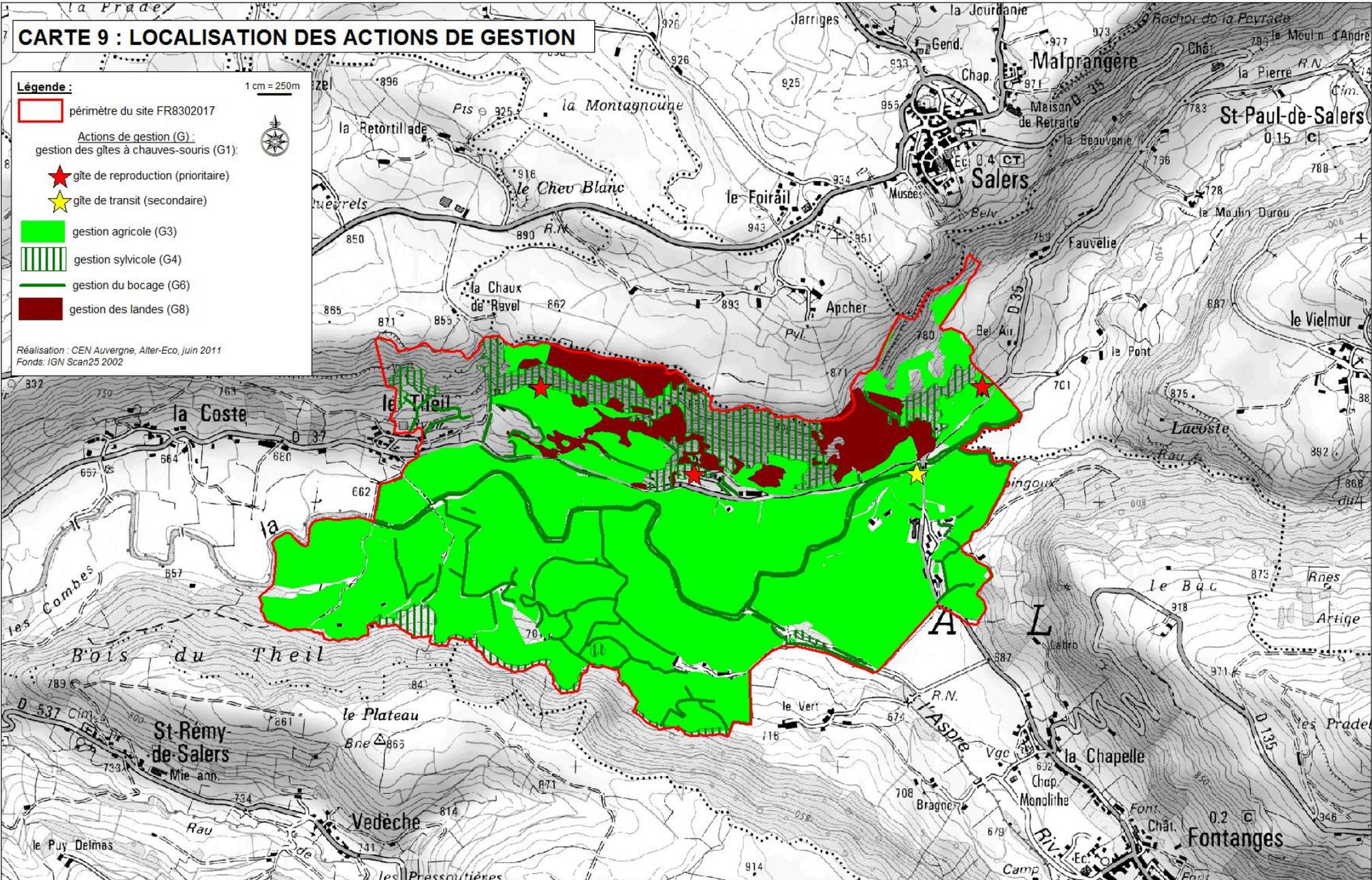
CARTE 9 : LOCALISATION DES ACTIONS DE GESTION

Légende :

1 cm = 250m

 périmètre du site FR8302017
 Actions de gestion (G) :
 gestion des gîtes à chauves-souris (G1):
 gîte de reproduction (prioritaire)
 gîte de transit (secondaire)
 gestion agricole (G3)
 gestion sylvicole (G4)
 gestion du bocage (G6)
 gestion des landes (G8)

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302017
"PALMONT"



CARTE 10 : LOCALISATION DES ACTIONS D'ETUDE

Légende :

 périmètre du site FR8302017



Actions d'étude et suivi (E) :

 mise à jour de la cartographie CHANE (E1)

Suivi des gîtes (E3) :

 suivi des gîtes principaux

 suivi des gîtes hors Natura 2000
(utilisés par la même population de chauves-souris que celle du périmètre Natura 2000)

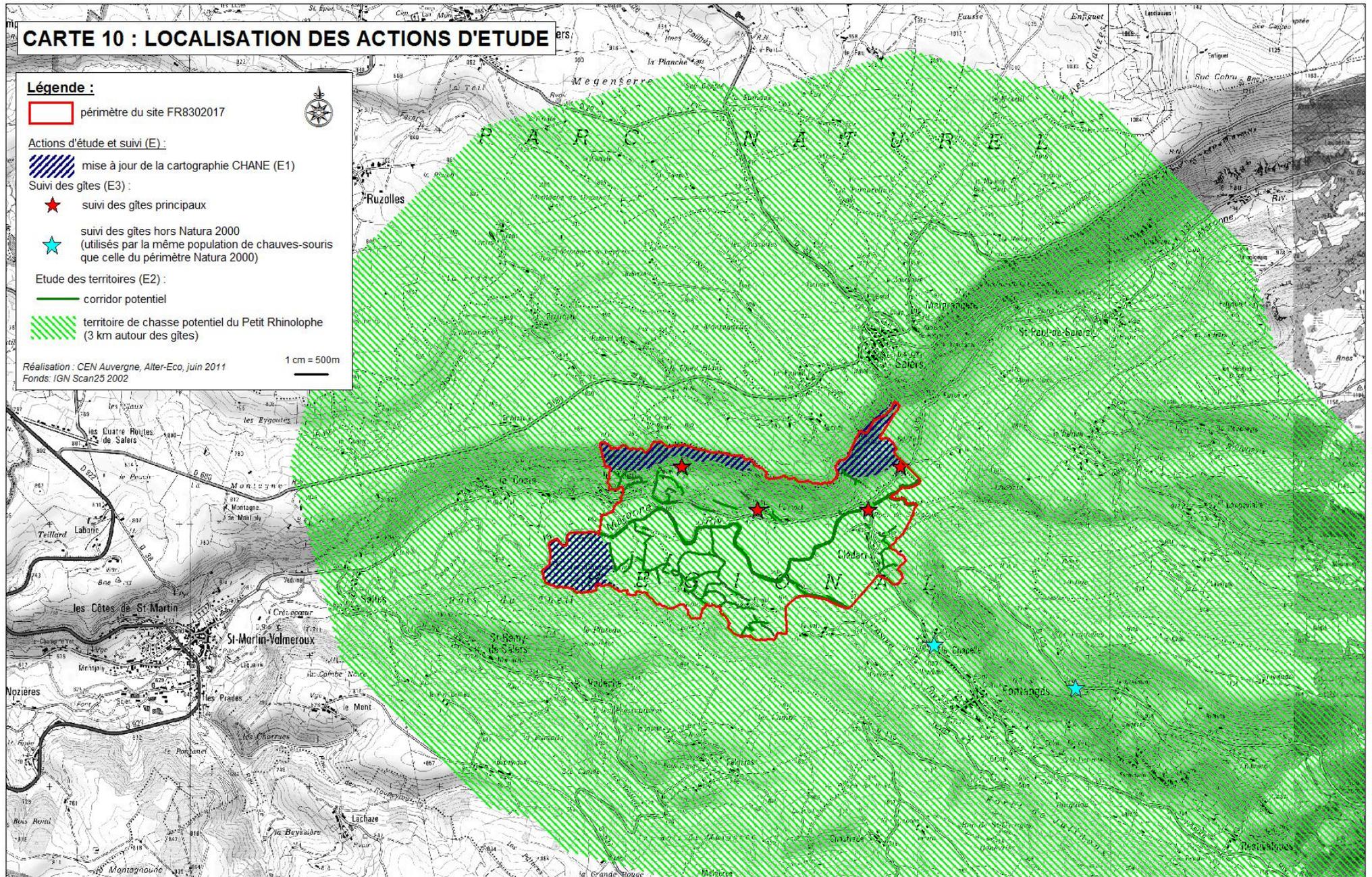
Etude des territoires (E2) :

 corridor potentiel

 territoire de chasse potentiel du Petit Rhinolophe
(3 km autour des gîtes)

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002

1 cm = 500m



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR8302017 "PALMONT"



Direction régionale
de l'Environnement
et du Climat
en AUVERGNE

3. LE BUDGET ESTIMATIF

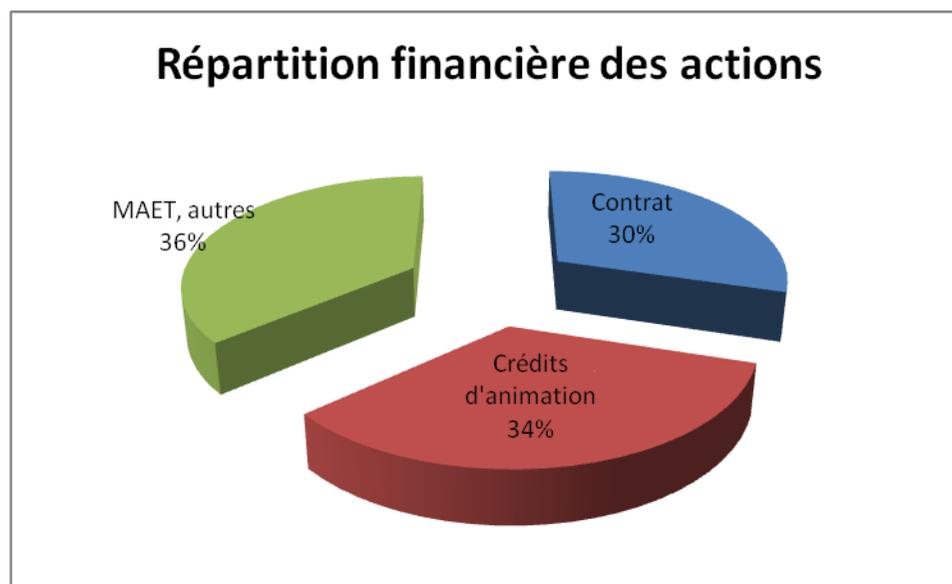
Le budget estimatif global est évalué à partir de 2012, l'animation du Document d'objectifs ne devant commencer qu'à partir de cette date. Le montant global estimé sur 6 années (de 2012 à 2017) s'élève à **476 645 €**. Ce budget reste un estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables.

65 % du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces

8 % du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.

3% du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000.

24% du budget global estimé est consacré à l'animation du Docob qui recoupe à la fois le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000.



Récapitulatif du budget

		2012				2013				2014				2015				2016				2017				TOTAL
		financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	
		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		
		0 €	0 €	22 030 €	22 030 €	31 000 €	8 000 €	32 030 €	71 030 €	38 500 €	0 €	32 030 €	70 530 €	64 500 €	0 €	32 030 €	96 530 €	7 500 €	0 €	32 030 €	39 530 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	
G1	Accompagner les travaux de rénovation				0 €		2 500 €	2 500 €	7 500 €			10 000 €	2 500 €		2 500 €	7 500 €			7 500 €	0 €			0 €	20 000 €		
G2	Créer des gîtes de substitution				0 €						0 €	50 000 €			50 000 €				0 €				0 €	50 000 €		
G3	Favoriser les pratiques agricoles sur les prairies			19 400 €	19 400 €		19 400 €	19 400 €			19 400 €	19 400 €			19 400 €	19 400 €			19 400 €	19 400 €			0 €	97 000 €		
G4	Soutenir ou Initier une gestion forestière				0 €	6 000 €		6 000 €			0 €	6 000 €			6 000 €				0 €				0 €	12 000 €		
G5	Maîtriser l'usage foncier				0 €		10 000 €	10 000 €			10 000 €	10 000 €			10 000 €	10 000 €			10 000 €	10 000 €			10 000 €	50 000 €		
G6	Maintenir, restaurer le réseau bocager			2 630 €	2 630 €		2 630 €	2 630 €			2 630 €	2 630 €			2 630 €	2 630 €			2 630 €	2 630 €				13 150 €		
G7	Adapter la prophylaxie du cheptel				0 €		3 000 €	3 000 €			0 €				0 €				0 €				0 €	3 000 €		
G8	Maintenir les habitats de landes				0 €	25 000 €		25 000 €	25 000 €			25 000 €			0 €				0 €				0 €	50 000 €		
G9	Veiller et contrôler l'extension des espèces envahissantes				0 €		2 500 €	2 500 €	6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €		6 000 €				0 €				0 €	14 500 €		
		0 €	9 500 €	0 €	9 500 €	0 €	15 300 €	0 €	15 300 €	0 €	0 €	9 000 €	9 000 €	0 €	2 500 €	0 €	2 500 €	0 €	2 500 €	0 €	2 500 €	0 €	1 500 €	0 €	1 500 €	40 300 €
E1	Mettre à jour la cartographie CHANE		8 000 €		8 000 €																	0	0 €	8 000 €		
E2	Etudier l'utilisation des terrains de chasse		1 500 €		1 500 €		9 000 €	9 000 €			9 000 €	9 000 €		1 500 €	1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €	1 500 €	24 000 €	
E3	Etudier l'utilisation des gîtes				0 €		6 300 €	6 300 €			0 €				0 €				0 €				0 €	6 300 €		
E4	Compléter les inventaires naturalistes				v			0 €			0 €		1 000 €	1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €			0 €	2 000 €		
		0 €	2 550 €	0 €	2 550 €	0 €	3 810 €	0 €	3 810 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 810 €	0 €	3 810 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 170 €	
C1	Diffuser une information régulière				0 €		1 300 €	1 300 €			0 €				0 €		1 300 €		1 300 €				0 €	2 600 €		
C2	Organiser des animations		2 550 €		2 550 €		2 510 €	2 510 €			0 €				0 €		2 510 €		2 510 €				0 €	7 570 €		
		0 €	15 000 €	3 900 €	18 900 €	0 €	17 010 €	0 €	17 010 €	0 €	28 685 €	0 €	28 685 €	0 €	17 010 €	0 €	17 010 €	0 €	17 010 €	0 €	17 010 €	0 €	17 910 €	0 €	17 910 €	116 525 €
A1	Animer la mise en œuvre du Docob		15 000 €		15 000 €		13 800 €	13 800 €			13 800 €	13 800 €		13 800 €	13 800 €		13 800 €		13 800 €		13 800 €		13 800 €	84 000 €		
A2	Réaliser des diagnostics individuels d'expl			3 900 €	3 900 €			0 €			0 €				0 €				0 €				0 €	3 900 €		
A3	Réaliser des diagnostics bocagers				0 €			0 €		11 675	11 675 €				0 €				0 €				0 €	11 675 €		
A4	Assurer une expertise des études d'incidences				0 €		1 860 €	1 860 €			1 860	1 860 €		1 860 €	1 860 €		1 860 €		1 860 €		1 860		1 860 €	9 300 €		
A5	Mettre en place les indicateurs de suivi				0 €		1 350 €	1 350 €			1 350	1 350 €		1 350 €	1 350 €		1 350 €		1 350 €		2 250		2 250 €	7 650 €		
		0 €	27 050 €	25 930 €	52 980 €	31 000 €	44 120 €	32 030 €	107 150 €	38 500 €	28 685 €	41 030 €	108 215 €	64 500 €	19 510 €	32 030 €	116 040 €	7 500 €	23 320 €	32 030 €	62 850 €	0 €	19 410 €	10 000 €	29 410 €	476 645 €

4. LA CHARTE NATURA 2000



CHARTe NATURA 2000
FR 8302017
« SITE DE PALMONT »
Arrêté préfectoral n°... du



Généralités

Issu de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992), le réseau de sites Natura 2000 a pour but d'atteindre deux objectifs majeurs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine culturel des territoires. A l'échelle européenne, le réseau de sites Natura 2000 héberge des espèces et des milieux naturels rares ou menacés dits d'intérêt communautaire. La démarche Natura 2000 passe par l'élaboration d'un document d'objectifs (Docob) défini en concertation avec les usagers de chaque site. Les acteurs locaux sont donc incités à s'engager pour la préservation de cette biodiversité par la souscription de charte et / ou de contrats Natura 2000.

Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

Avec les contrats Natura 2000, la charte est un des outils d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire définis dans le Document d'Objectifs. Chaque charte est spécifique à un seul site Natura 2000.

Elle contient un ensemble de recommandations et d'engagements de gestion durable et courante des habitats et espèces d'intérêt européen. Les engagements peuvent relever d'une « intervention » réelle sur le terrain mais ils peuvent également être du type « non-intervention ».

Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 et pour combien de temps ?

Toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000 peut adhérer à la charte. La charte ne peut couvrir que des parcelles incluses en partie ou en totalité dans le périmètre du site Natura 2000. Le signataire peut choisir d'adhérer à la charte pour une partie ou pour l'ensemble de ses parcelles concernées par le site. L'adhésion à la charte n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. De plus, sa signature n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000.

Si les engagements souscrits sont respectés, la durée de validité de la charte est de 5 ans. Son renouvellement est soumis à la même procédure que sa mise en place. La résiliation avant terme est possible mais doit être officialisée par les services instructeurs : la Direction Départementale des Territoires (DDT).

En signant la Charte Natura 2000 :

- je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité du site
- je m'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le site (loi sur l'eau...)
- je contribue au réseau européen Natura 2000 et je bénéficie des avantages fiscaux garantis par la Charte

Quels sont les avantages de l'adhésion à la charte Natura 2000 ?

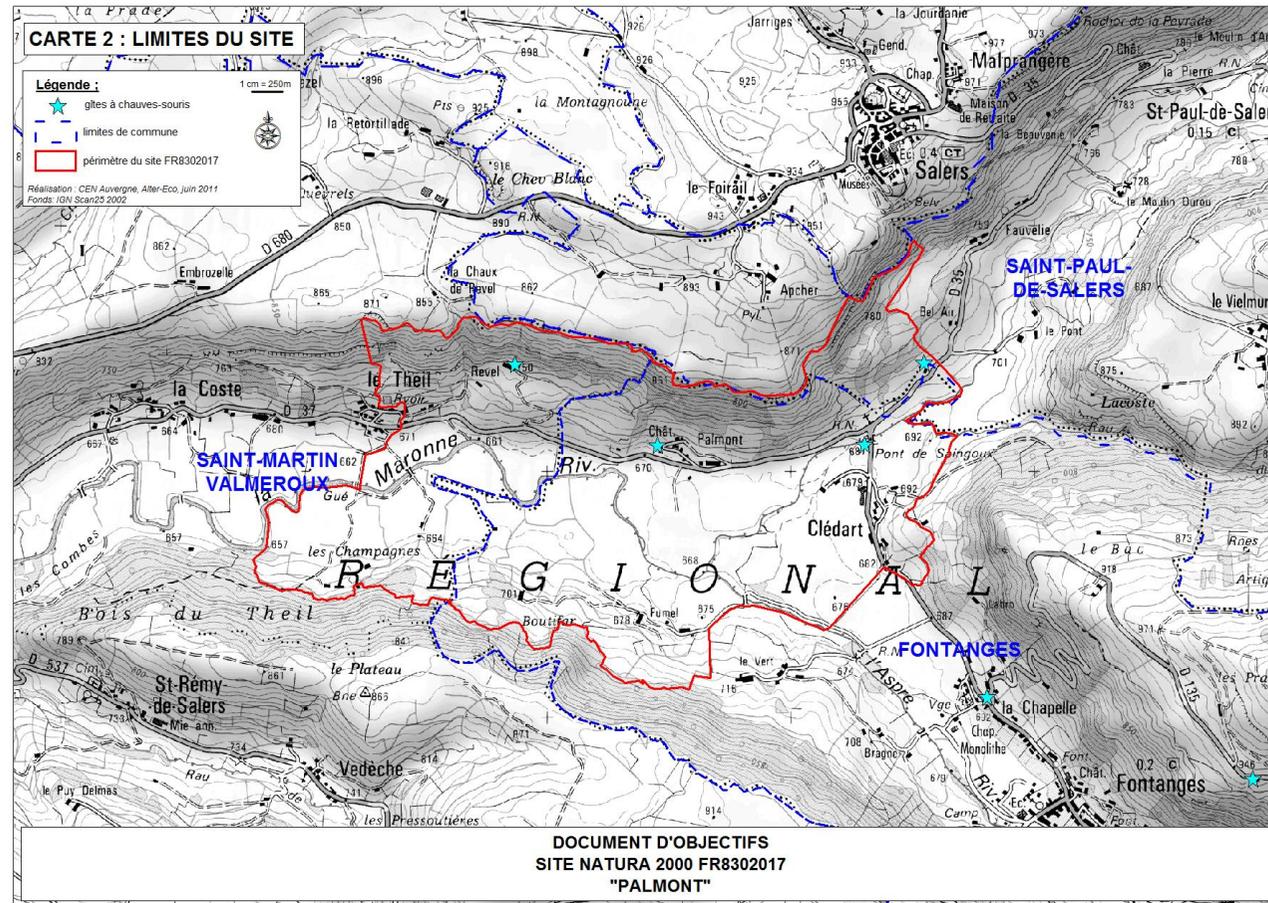
En application des articles L.414-3, R.414-11, R.414-12 et R.414-12-1 du code de l'environnement, l'adhésion et le respect des engagements de la charte donnent accès à certains avantages :

- L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (la cotisation pour la Chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée).
- L'exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de succession et donation
- La déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

En forêt, l'adhésion à la charte en complément d'un document de gestion approuvé ou de l'engagement aux bonnes pratiques sylvicoles permet de justifier de garanties ou de présomptions de gestion durable des forêts sur les sites Natura 2000 qui permettent aux propriétaires forestiers d'accéder aux aides forestières publiques ainsi qu'à certaines exonérations fiscales (ISF, mutations à titre gratuit...).

Les exonérations sont applicables à compter de l'année suivant la signature de la charte et sont renouvelables.

Présentation du site Natura 2000



Le site Natura 2000 de « Palmont » concerne les communes de Fontanges, Saint-Martin-Valmeroux et Saint-Paul-de-Salers. Il s'étend sur 281,50 ha au niveau de la vallée de la Maronne et de sa confluence avec l'Aspre. Le site a été désigné au titre de Natura 2000 parce qu'il abrite au moins 9 espèces de chauves-souris. Parmi ces espèces, 4 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992) et sont donc à préserver en priorité.

Engagements et recommandations

Les engagements ci-dessous constituent la base de la Charte Natura 2000 et ce que vous devez respecter en échange de l'exonération fiscale. Ils sont indissociables les uns des autres : vous vous engagez sur l'ensemble des points, sans faire de tri.

Le respect de ces engagements peut faire l'objet d'un contrôle sur place par l'administration, en votre présence.

En cas de refus d'un contrôle ou de non respect des engagements, le préfet peut décider de la suspension des avantages pour une durée de 1 an.

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques et de conseils par types de milieux. Elles ne font pas l'objet de contrôle administratif.

Pour faciliter la mise en œuvre de certaines de ces recommandations, nous vous conseillons de prendre contact avec la structure animatrice pour étudier les possibilités de contrats Natura 2000 ou mesures agri-environnementales.

Le cas échéant, vos mandataires doivent être cosignataires de la Charte (notamment dans le cas d'un bail rural).

(Pages suivantes : cochez les milieux sur lesquels vous vous engagez)

□ **Tous les milieux**

Engagements soumis à contrôles

■ **J'informe tout prestataire et autre personne intervenant sur mes parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).**

Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte (au besoin, contacter la structure animatrice pour vous assurer du contraire).

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

■ **Je ne remblais pas le terrain naturel et ne dépose pas de déchets (gravats, déchets...).**

La création de chemins, dessertes forestières est exempt de cet engagement.

Point de contrôle : affleurement du sol naturel sur les parcelles engagées

■ **J'autorise et je facilite l'accès à mes parcelles pour la structure animatrice ou ses prestataires** pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerait préalablement des périodes et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour lesquelles ma responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice

■ **Je n'implante pas d'espèces envahissantes** (liste en annexe 1)

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante (plantation)

Recommandations

Proscrire les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire et des gîtes à chauves-souris.

Respecter les chemins et accès balisés, limiter au maximum l'utilisation d'engins motorisés au sein des milieux naturels du site en dehors des usages professionnels ; éviter la divagation des animaux domestiques (chiens, chats...)

Limiter au maximum les interventions sur la végétation (type débroussaillage) entre le 15 mars et le 15 juillet et éviter l'écobuage à proximité des gîtes à chauves-souris.

Adapter (en fréquence, en intensité, en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans le site Natura 2000

Informez la structure animatrice de l'apparition de toute nouvelle station d'espèces végétales exotiques envahissantes sur le site

Informez la structure animatrice de toute dégradation constatée sur les habitats d'intérêt communautaire.

□ **Les prairies et les pelouses**

Ces structures de végétation sont représentées par les pelouses (étendues herbeuses) et les prairies fauchées et/ou pâturées, qu'elles soient humides ou sèches. Créés et maintenus par l'homme, ces milieux sont généralement très propices au développement des insectes, notamment les prairies naturelles pâturées et gérées de manière extensive. En mosaïque avec des éléments bocagers, ils constituent les territoires de chasse indispensables à certaines espèces de chauves-souris, comme le Petit Rhinolophe.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je maintiens les zones humides** en n'autorisant pas la création de drains enterrés ou de fossé collecteur à ciel ouvert.

La création de rase et leur entretien selon un profil type de 30cm x 30cm est possible, sous réserve de l'autorisation de l'administration compétente (Direction départementale des territoires – Aurillac).

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des zones humides

■ **Je maintiens l'ouverture et la qualité des prairies** et des pelouses en ne procédant à :

aucune plantation forestière sauf dans le cas de création, maintien ou restauration de haies, vergers ou bosquets feuillus <0,5 ha,

aucun usage de pesticide en plein

Pour les herbicides en aspersions ponctuelles (et pour l'entretien des clôtures), je respecte une distance « non traitée » de 5m de large depuis les berges des cours d'eau.

Point de contrôle : contrôle sur place après état des lieux préalable

■ **Je ne détruis pas le couvert herbacé** par action mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique, dépôt de tas de fumiers, engrais...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

Recommandations

Limiter la fertilisation azotée des pacages pour ne pas favoriser la disparition des plantes à fleurs (banalisation) et la diminution de la qualité fourragère de la parcelle

Eviter le chaulage systématique des prairies naturelles qui contribue également à la banalisation de la flore. Adapter la fréquence et les quantités aux résultats des analyses de sols.

Eviter le parage d'animaux avec complémentation alimentaire (risque de mise à nu et surpiétinement des sols, développement d'une flore indésirable).

Dans le cadre de la prophylaxie des troupeaux, privilégier des molécules antiparasitaires ayant le moins d'impact possible sur les invertébrés coprophages constituant une part importante de la ressource alimentaire des chauves-souris (cf. liste en annexe 2).

En cas d'attaque parasitaire nécessitant l'utilisation d'une molécule à « impact fort », veillez à ne pas introduire les animaux traités sur les parcelles engagées avant la fin du délai d'attente du produit commercial : minimum 15 jours (cf. notices vétérinaires).

□ **Les haies, les bosquets et les ripisylves**

Les effets de lisières apportées par les haies et bosquets bocagers ainsi que les arbres en bord de cours d'eau (ripisylves) augmentent la diversité et la quantité d'espèces présentes dans les prairies, notamment au niveau de la flore, des petits mammifères et des insectes. Une trame bocagère préservée contribue à limiter l'érosion des sols, le ruissellement des eaux de pluies, la force et la vitesse des crues, phénomènes particulièrement sensibles en bord de cours d'eau. En zone d'épandage de matière organique, elle va donc également diminuer les transferts de fertilisants dans les milieux aquatiques, réduisant ainsi les risques de pollution diffuse. Les haies et les bosquets constituent en outre des abris pour le cheptel domestique, lors des intempéries ou des fortes chaleurs. Enfin, le maillage bocager pris dans son ensemble est visuellement structurant dans le paysage, autant pour les hommes que pour la faune sauvage. Il offre de nombreux points de repère et facilite les déplacements ; certaines espèces de chauves-souris (comme le Petit Rhinolophe) s'en servent d'ailleurs comme « route d'accès » à leurs territoires de chasse ou leur gîte d'hivernage.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je maintiens les linéaires boisés et les bosquets** présents sur ma (mes) parcelle(s) engagées.

L'arasement n'est pas favorable à la préservation d'une trame bocagère cohérente et remplissant pleinement ses fonctions. L'entretien par le biais des coupes en cépée (pour la production de bois de chauffage) reste toléré s'il ne compromet pas le renouvellement naturel de la structure bocagère.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des éléments bocagers

■ **Je conserve au minimum 50% des arbres morts ou sénescents présents dans mes haies ou mes bosquets**, lors des opérations de coupe ou d'entretien.

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

Recommandations

Privilégier un entretien des haies en forme de « voûte », en procédant seulement à un élagage des branches basses jusqu'à une hauteur indicative de 2 à 3m). Le reste du houppier ne sera pas taillé, sauf exception liée à la sécurité d'équipement d'intérêt général (ligne électrique ou téléphonique).

Le brûlage en pied de haie n'est pas recommandé, car il fragilise les arbres soumis à la chaleur, tant au niveau du système racinaire que des parties aériennes. Ils deviennent plus sensibles aux attaques des parasites.

■ **Je préserve mes ripisylves du piétinement du bétail.**

La pose d'une clôture à quelques mètres des berges du cours d'eau permet le renouvellement naturel de la bordure boisée, en empêchant l'abrutissement et le piétinement des jeunes plants. Cela permet également de réduire l'effondrement des berges, le dessouchage des arbres et la formation d'embâcles en aval.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de piétinement de la ripisylve et des berges

■ **Je ne dessouche pas les arbres**, que ce soit au niveau des haies, des bosquets ou des ripisylves.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de traces de dessouchage sur les berges

(pas de recommandation supplémentaire)

□ **Les milieux forestiers**

Recouvrant 12% du site, les espaces boisés offrent un large cortège d'insectes convoités par certaines espèces de chauves-souris dites « sylvoicoles ». De plus, ces milieux et surtout leurs lisières sont très utilisés lors de leurs déplacements au sein des terrains de chasse.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je conserve un minimum de 4 arbres sénescents par hectare, dépérissants à cavité ou mort sur pied** pied dans l'étage dominant d'un diamètre supérieur ou égal à 30cm à 1m30. Les parcelles ou parties de parcelles ne contenant pas de tels arbres au moment de l'adhésion (jeunes peuplements ou jeunes plantations) ne sont pas concernées par cet engagement. En cas de risque sanitaire ou de mise en danger du public, l'arbre (ou les arbres) concerné peut-être abattu, après qu'un expert se soit assuré de l'absence de chauves-souris.

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants et du sous-étage

■ lors des coupes d'amélioration, **je conserve le sous-étage** et tout particulièrement les bois morts ou sénescents

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de coupe du taillis après les coupes d'amélioration

■ **Je maintiens en état les forêts des versants.** Je ne pratique pas de coupe à blanc sans préserver des espaces intacts de toute intervention au sein des parcelles exploitées. Je ne transforme pas les peuplements feuillus en peuplement mixte ou résineux.

Point de contrôle : contrôle sur place, absence de coupe à blanc et vérification de la continuité du peuplement après exploitation.

Recommandations

Privilégier la régénération naturelle des peuplements et réduire progressivement les essences qui ne sont pas naturellement présentes en Auvergne.

Ne pas exploiter 100% du volume sur pied en un seul passage.

Conserver un maximum de bois mort, sur pieds, volis ou chablis afin de conserver la disponibilité alimentaire pour les chauves-souris (la présence d'une grande quantité de bois mort dans la forêt garantie une bonne productivité en insectes).

Maintenir une proportion d'au moins 20% de feuillus dans les peuplements résineux, y compris les reboisements, répartie en bosquets ou en lisières.

En cas de gestion forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge.

□ **Les chauves-souris**

Le site de Salins abrite 4 espèces de chauves-souris d'intérêt européen et 6 autres d'intérêt national ; toutes sont protégées en France car leurs populations diminuent d'année en année, en raison de la destruction de leurs habitats vitaux.

Ayant entraîné la désignation du site en Natura 2000, il convient de préserver au mieux les éléments paysagers, naturels et bâtis qui permettent aux chauves-souris de se maintenir dans le site et d'élever leurs petits pour assurer la pérennité de leur colonie.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je ne ferme pas hermétiquement les accès aux gîtes** bâtis préalablement identifiés (lucarne, fenêtre, dessus ou dessous de porte...) ou naturels (grotte, faille rocheuse...), sous peine d'entraîner intentionnellement la mort des chauves-souris (cf. réglementation - espèce protégée) et conserver un espace pour permettre la circulation des animaux : demander conseil à la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des accès aux gîtes pour les chauves-souris.

■ **Je limite au maximum le dérangement des chauves-souris dans les gîtes bâtis préalablement identifiés en période de mise bas et d'élevage des jeunes –d'avril à août - (pas de travaux, ni bruit prolongé, feu, installation d'éclairage, effarouchement volontaire).**

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

■ **Je n'effectue pas de coupe d'arbres sur un gîte arboricole connu** (défini et marqué par l'intermédiaire de la structure animatrice).

Point de contrôle : arbre marqué non affecté

Recommandations

Eviter tout contact direct avec les chauves-souris : il comporte un risque de blessure, autant pour l'animal apeuré (tentative de dégagement et de fuite) que pour l'homme (morsure de défense)

En cas de traitement de charpente, privilégier les techniques curatives à l'air chaud ou préventives par injection (rejeter les techniques par compression d'air, badigeonnage ou aspersion). Choisir prioritairement des substances non toxiques pour les animaux : sel de Bore, Borax, produits à base d'huiles essentielles ou extraits de plantes...(cf. liste en annexe 3)

■ **Je prévois la structure animatrice de la programmation de travaux (tous types) aux abords et dans les gîtes préalablement identifiés** afin de bénéficier de ses conseils pour permettre la préservation des chauves-souris (période préférentielle, techniques alternatives, aides financières possibles etc.).

Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice. Vérification de terrain.

■ **Je prévois la structure animatrice en cas de vente** de mon (mes) bâtiment(s) engagé(s) dans la charte.

(pas de recommandation supplémentaire)

Liste des propriétés engagées

Listez ici les parcelles vous appartenant et que vous souhaitez engager dans la Charte Natura 2000 :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Surface cadastrale		
			ha	a	ca

Fait le, à.....
Signature(s) du ou des propriétaires en cas d'indivision

Fait le, à.....
Signature de l'exploitant le cas échéant

ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE

(Source : Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes & Conservatoire National Botanique du Massif Central, 2009)

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en jaune). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace qu'elles font peser sur la conservation des habitats et de la biodiversité, ainsi que pour deux d'entre elles sur des problèmes de santé publique.



Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Auvergne



Taxon	Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité	
<i>Egeria densa</i> Flanch.	Elodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand Lagarosiphon
<i>Ludwigia plurisp.</i>	Jussie à grandes fleurs
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie faux-Pépils
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H. Raven	Jussie faux-Pépils
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale distique
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F. Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtekova	Renouée de Bohême
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique	
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase
Espèces secondaires	
<i>Acer negundo</i> L.	Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailanth glanduleux (Faux-vernis du Japon)
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux-Indigo
<i>Artemisia plurisp.*</i>	Armoise annuelle
<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle
<i>Artemisia verlotzerum</i> Lamotte	Armoise des frères Verlot
<i>Aster pharisp.</i>	Aster lanceolé
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lanceolé
<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster de Nouvelle-Angleterre
<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de Nouvelle-Belgique
<i>Aster x saignis</i> Willd.	Aster à feuilles de saule
<i>Aster x versicolor</i> Willd.	Aster changeant
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse-fougère
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident feuillu
<i>Buddleia davidii</i> Franch.	Buddleia de David (Arbre aux papillons)
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brnd.*	Campylopus introflexus
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*	Collomie à grandes fleurs
<i>Conyza blakei</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Blake
<i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
<i>Conyza floribunda</i> Kunth	Vergerette à fleurs nombreuses
<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz) E. Walker	Vergerette de Sumatra
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la Pampa
<i>Crassula helmsii</i> (I.Kirk) Cockayne	Orpin de Helms
<i>Elodea plurisp.</i>	Elodée du Canada
<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St. John	Elodée de Nuttall
<i>Gaiega officinalis</i> L.*	Galéga officinal
<i>Helianthus plurisp.*</i>	Helianthe raide
<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	Helianthe raide
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Helianthe tubéreux (Topinambour)
<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Helianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.	Balsamine de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	Balsamine du Cap
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*	Balsamine à petites fleurs
<i>Lemna plurisp.</i>	Lenille d'eau minuscule
<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lenille d'eau minuscule
<i>Lemna turkmenifera</i> Landolt	Lenille d'eau turkmenifère
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Lindernie douteuse
<i>Lysichiton americanum</i> Hulten & H.St. John*	Lysichiton d'Amérique
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kera.) Fritsch	Vigne-vierge à cinq folioles
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Paspale dilaté
<i>Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleioblastus plurisp., Sinarundinaria plurisp....*</i>	Bambous
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.	Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*	Cerisier tardif
<i>Rhus plurisp.*</i>	Sumac de Virginie
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac de Virginie
<i>Rhus coriaria</i> L.	Sumac des corroyeurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Senecio maequidens</i> DC.	Senecio du Cap
<i>Solidago plurisp.</i>	Verge d'or du Canada
<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada
<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
<i>Sporobolus plurisp.*</i>	Sporobole de l'Inde
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole de l'Inde
<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engainées
<i>Veronica peregrina</i> L.*	Véronique voyageuse
<i>Xanthium albinum</i> (Widder) Scholz & Sukkop	Lampoude blanchâtre
<i>Xanthium italicum</i> Moretti	Lampoude d'Italie
<i>Xanthium orientale</i> L.	Lampoude à gros fruits
<i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampoude épineuse

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne

ANNEXE 2 : RECOMMANDATIONS
CONCERNANT LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES
 en fonction de leur impact sur l'environnement



Classement par molécule active

matière active	parasites ciblés	impact sur entomofaune et environnement
Albendazole	Strongles, douve, taenia	IMPACT FAIBLE
Fébantel	Strongles, taenia	
Fenbendazole	Strongles, taenia	
Flubendazole	Strongles, taenia	
Mébandazole	Strongles, taenia	
Oxfendazole	Strongles, taenia	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Oxibendazole	Strongles, ascaris	
Triclabendazole	Douve	
Thiabendazole	Strongles, ascaris	
Lévamisole	Strongles	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Closantel	Douve	
Oxyclosanide	Douve, taenia	Impact moyen, à employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau
Praziquantel	Douve, taenia	
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes	IMPACT FORT - INDESIRABLE
Piperazine		
Doramectine		
Eprinomectine		
Abamectine		
Ivermectine		
Selamectine		
Tétrahydropyrimidines		

ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS

CLASSEMENT DES PRODUITS DE TRAITEMENT DES CHARPENTES

en fonction de leur toxicité pour les chauves-souris

Les chiroptères sont très sensibles aux produits toxiques, surtout s'ils sont pulvérisés dans les combles. Les colonies s'installent souvent dans des greniers peu ventilés où la dispersion des substances chimiques est très lente par manque d'aération.

Par ailleurs, à cause de l'importante surface de peau de leurs membranes alaires, les chauves-souris sont plus en contact direct avec le produit que les autres mammifères. Même en cas de simple badigeonnage des solives, elles seront imprégnées par le produit quand elles se frotteront aux poutres. Ces animaux ingèrent aussi directement une partie des substances chimiques en léchant leurs membranes alaires et leur pelage ou en procédant avec d'autres individus de la colonie à des toilettages mutuels.

Les insecticides compatibles avec les hôtes volants des combles se repèrent parfois à un petit logo représentant une chauve-souris.

TOXICITE FORTE	TRAITEMENTS CURATIFS	TRAITEMENTS PREVENTIFS
benzène chlorothalonil Chlorure de didécyldiméthylammonium composés fluorés cyperméthrine furemécycloxy hexachlorure hexachlorocyclohexane pentachlorophénol (PCP) perméthrine sels de chrome tributylétain (TBTN) tributylétain oxide (TBTO)	A utiliser dans tous les cas durant la période d'absence des chauves-souris	
	Silicates Procédé de minéralisation du bois extraits de plantes**	Acide borique (sel de Bore) Tétraborate de sodium décahydrate Octaborate de disodium

**Les produits biologiques ne sont pas toxiques mais peuvent souvent dégager une forte odeur (goudron, hêtre, lavande, pin, romarin...) pénalisante pour les chauves-souris. Une longue aération est nécessaire jusqu'à évacuation des parfums.

5. LES CONTRATS NATURA 2000

Les 6 actions de gestion qui concernent des travaux de restauration et d'entretien, s'appuient sur la mobilisation de 16 mesures de Contrats Natura 2000, dont le détail figure dans le tableau suivant.

Code Action	Type de contrat	Code mesure	Intitulé
G1	Contrat N2000	A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
G2		A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
G3		A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts
G4		F22701	Création de clairières ou de landes
		F22702	Création ou rétablissement de mares forestières
		F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
		F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
		F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
		F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
G6		F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
		A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
		A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
	A32311R	Entretien de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
G8	A32311P	Restauration de ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	
	A32320P et R	Chantier d'élimination ou limitation d'espèces indésirables	

6. LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAE T)

MAE T « prairies pâturées et fauchées » niveau 1	
Socle_H01	Gestion des surfaces en herbe
HERBE_01	Enregistrement des pratiques de pâturage et interventions mécaniques
HERBE_02	Limitation de la fertilisation azotée – <i>pas de chaux</i> <i>Azoté total limité 40 uN - azoté minéral limité 20 uN</i>
HERBE_05	Retard de pâturage sur prairies <i>Date habituelle de mise à l'herbe = 1^{er} avril</i> <i>Retard de pâturage de 15 jours soit une mise à l'herbe après le 15 avril</i>
Indemnisation : 223 € / ha / an	
MAE T « prairies pâturées et fauchées » niveau 2	
Socle_H01	Gestion des surfaces en herbe
HERBE_01	Enregistrement des pratiques de pâturage et interventions mécaniques
HERBE_02	Limitation de la fertilisation azotée – <i>pas de chaux</i> <i>Azoté total limité 40 uN - azoté minéral limité 20 uN</i>
HERBE_04	Ajustement de la pression de pâturage <i>Chargement moyen annuel inférieur à 1.2 UGB/ha sur la période autorisée</i>
HERBE_05	Retard de pâturage sur prairies <i>Date habituelle de mise à l'herbe = 1^{er} avril</i> <i>Retard de pâturage de 15 jours soit une mise à l'herbe après le 15 avril</i>
Indemnisation : 256 € / ha / an	

MAE T « prairies pâturées en pente, parcours ouverts »	
Socle_H01	Gestion des surfaces en herbe
HERBE_01	Enregistrement des pratiques de pâturage et interventions mécaniques
HERBE_03	Absence de fertilisation azotée – <i>pas de chaux</i>
HERBE_04	Ajustement de la pression de pâturage <i>Chargement moyen annuel inférieur à 1.2 UGB/ha sur la période autorisée</i>
HERBE_05	Retard de pâturage sur prairies <i>Date habituelle de mise à l'herbe = 1^{er} avril</i> <i>Retard de pâturage de 15 jours soit une mise à l'herbe après le 15 avril</i>
Indemnisation : 289 € / ha / an	

MAE T « entretien du bocage »	
LINEA_01	Entretien de haies <i>1 taille en 5 ans min. – objectif : formation en voûte</i> <i>Intervention entre novembre et mi-mars</i> <i>Pas de matériel éclatant les branches ni brûlage en pied de haie</i> <i>Si plantations : uniquement feuillus + paillage biodégradable</i>
Indemnisation : 0,15 € / ml / an	

MAE T « entretien de la ripisylve»	
LINEA_02	Entretien des ripisylves <i>2 élagages en 5 ans</i> <i>Intervention entre septembre et janvier</i> <i>Pas de matériel éclatant les branches, dessouchage interdit</i> <i>Coupe des arbres penchés > 45° côté cours d'eau</i> <i>1 enlèvement des embâcles sans pénétration dans le cours d'eau, uniquement si ennoiment parcelles riveraines</i> <i>Si plantations : uniquement aulnes et frênes + paillage biodégradable</i>
Indemnisation : 0,58 € / ml / an	

7. LE SUIVI DU SITE ET LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU DOCOB

Le Docob dans son ensemble et chaque fiche action seront évalués en fonction des indicateurs définis ci-après (indicateurs qualitatifs ou quantitatifs). En Rouge, indicateurs prioritaires.

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de pression	Indicateurs de pression d'origine humaine			
	Projets soumis à étude d'incidence	Nombre	A4, G1, G2	
	Nombre d'habitants permanents	Nombre (INSEE)	A4, C1, C2	
	Surface agricole (îlots PAC)	ha	G3, G6, G7, A2, A3	
	Fertilisation moyenne des prairies de fauche	U d'N/ha/an	G3, A2	
	Pression moyenne de pâturage	UGB/ha/an	G3, G7, A2	
	Espèces exotiques envahissantes	Nombre stations / surface	G8	
	Indicateurs de pression d'origine naturelle			
	Rapport milieux ouverts / milieux fermés	%	E1, E3	
	Précipitations annuelles (sécheresse)	mm/m ² /an	E3	
	Température (gel)	Nb de jours de gel /an	E3	

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial
------	-------------	-------	------------------------	--------------

Indicateurs d'état	Indicateurs d'état globaux			
	Etat global de conservation des habitats d'IC	note sur 20	E1, E3	
	Surface de l'ensemble des habitats d'IC	ha	E1	
	Nombre d'habitats d'IC	Nbre	E1	
	Relevés phytosociologiques du 6430	Qualitatif	E1	
	Relevés phytosociologiques du 91EO	Qualitatif	E1	
	Etat global de conservation des espèces d'IC	note sur 20	E1, E3	
	liste espèces d'intérêt communautaire (annexe II)	liste qualitative	E3, E4	
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Nbre total d'individus en repro (maximum)	E3	
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Nbre total d'individus en repro (maximum)	E3	
	Autres espèces Chiroptères	Nbre total d'individus (maximum)	E3	
	Autres espèces Chiroptères	Nbre total d'espèces	E3	
	Autres espèces d'intérêt européen	Abondance relative	E1, E4	
	Espèces animales sur Liste rouge régionale	Nombre espèces remarquables	E2, E3, E4	
	Espèces végétales sur Liste rouge régionale	Nombre espèces remarquables	E1	

Type	Indicateurs	Unités	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse globaux			
	Surface périmètre Natura 2000	Ha	A1	
	Surface avec protection réglementaire	Ha	A1	
	Participations réunions/rendez-vous	Nombre	A1, C2	
	Niveau de satisfaction du comité de suivi	%	A1	
	Total acteurs du site informés ou contactés	Nombre/an	C1, C2, A1	
	Collectivités informées/contactées	Nombre/an	C1, A1	
	Propriétaires informés/contactés	Nombre/an	G1, C1, A1	
	Agriculteurs informés/contactés	Nombre/an	G3, A1, A2, A3	
	Autres acteurs locaux informés/contactés	Nombre/ an	C1, C2, A1	
	Contractualisation charte Natura 2000	Nbre chartes & Ha	A1	
	Surface totale contractualisée (MAET, Charte, PG forestier)	Ha	A1	
	Contractualisation MAET	Nbre exploitation & Ha	A1, A2, A3	
	Contrats Natura 2000	Nbre contrat & Ha	A1	
	Acquisition à but environnemental	Ha, Nb de parcelles	A1, G2, G5	
	Autres accords amiables de gestion	nombre, Nb de parcelles	A1, G5	
	Budget engagé	€	A1	
	Articles de presse	Nombre	C1	
Outils de communication	Nombre	C1		
Etudes naturalistes	Nombre	E1, E2, E3, E4		

Type	Indicateurs	Unités	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse liés à une action précise			
	Surface totale concernée par des travaux	Ha	G1, G2, G8	
	Etude incidence – projet avec conseil en amont	Nbre	A4	
	Plantation	essences, m linéaire et surface en ha	G4, G6	
	Espaces boisés gérés	surface en ha	G4	
	Espèce envahissante contrôlée	Nombre & surface	G8	
	Exposition pédagogique (temporaire / permanente)	Nombre par an	C2	
	Exposition pédagogique (temporaire / permanente)	Nombre de visiteurs	C2	
	Participants aux réunions organisées par l'animateur	Nbre	G1, A1, C2	
	Connexions site internet	Nbre	C1	
	Participants aux sorties nature ou conférences	Nombre de participants par an	C2	
	Outils de communication	Nbre	C1, C2	
	Utilisation pédagogique du site	Nombre d'enfants par an	C2	
	Panneaux d'informations	Nombre	G4, C1	
Lettres d'informations distribuées	Nombre par an	C1		

ANNEXES

ANNEXE 1 : Abréviations

CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central
CEN Auvergne : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
Contrats N2 : contrats Natura 2000
CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DDT : Direction départementale du territoire
DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EIN2 : évaluation des incidences Natura 2000
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ex CSP)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : Arrêté préfectoral de composition du Comité de Pilotage

Préfecture
Direction des Affaires
Interministérielles et de la
Mutualisation
Pôle Concertation Publique



ARRÊTÉ n° 2010- 1291
portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt
communautaire
FR 830 2017 - Site de Palmont

Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la décision de la Commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale,

Vu le code de l'environnement, dans ses parties législative et réglementaire, livre IV, titre I^{er}, chapitre IV, relatif à Natura 2000, notamment ses articles L 414-1 et suivants et R 414-1 et suivants,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n°229-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-1153 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2017 - Site de Palmont,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-1539 portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2017 - Site de Palmont

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2009-1153 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2017 - Site de Palmont est modifié comme suit :

Représentants des services et des établissements publics de l'Etat siégeant à titre consultatif

Le Préfet du Cantal,
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne,
Le Directeur Départemental des Territoires du Cantal,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal,
Le Délégué départemental du Cantal de l'Agence Régionale de Santé Auvergne,
Le Chef de l'unité territoriale du Cantal de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne,
Le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile du Cantal,
Le délégué régional de l'Agence de l'eau Adour – Garonne,
Le commandant du groupement de gendarmerie du Cantal,
Le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage du Cantal,
Le chef du service départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Cantal,
Le Directeur de l'agence départementale de l'Office National des Forêts du Cantal,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,
Le Président du Conseil Général du Cantal,
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers,
Le Maire de Fontanges,
Le Maire de Saint-Martin Valmeroux,
Le Maire de Saint-Paul de Salers,
Le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
Le Président du Syndicat mixte du Lioran

Chaque membre peut se faire représenter par un membre de sa collectivité ou de son groupement.

Représentants des propriétaires, usagers et socioprofessionnels

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Cantal,
Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal,
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal,
Le Président du Syndicat des forestiers privés du Cantal,
Le Président du Comité Départemental du Tourisme du Cantal,
Le Président du Syndicat de la propriété agricole du Cantal,
Le Président de la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Cantal,
Le Président de Jeunes agriculteurs du Cantal,
Le Directeur de l'Association départementale pour l'amélioration des structures des exploitations agricoles du Cantal,
Le Président de la Confédération paysanne du Cantal,
Le Président du Comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre du Cantal,
Le Président du Comité Départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade du Cantal,
Le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Cantal,
Le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute – Auvergne,
Le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne,
Le Président de la Fédération Régionale pour la Nature et l'Environnement d'Auvergne,
Le Président de la Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques du Cantal,
Le Directeur du Conservatoire botanique National du Massif Central,
Le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne,
Le Président de Chauves - Souris Auvergne,
Le Président du Syndicat des mécontents du système agricole du Cantal,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Article 2 – Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°2009-1153 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2017 - Site de Palmont non expressément modifiées demeurent inchangées.

Article 3 – L'arrêté préfectoral n° 2009-1539 portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2017 - Site de Palmont est abrogé à compter du présent arrêté.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne, le Directeur Départemental des Territoires, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Aurillac, le 4 SEP 2010

Le Préfet,

